

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220408-lmc100000023575-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/04/2022

Réception Préfet : 14/04/2022

Publication RAAD : 14/04/2022

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil départemental
du
04 février 2022**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE
SÉANCE PUBLIQUE DU 04 FEVRIER 2022

- : -

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2022, le vendredi 4 février de 9h30 à 12h20, conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Jean-François PARIGI, Président du Conseil départemental.

Il est rappelé que la loi susvisée prévoit notamment la possibilité de réunion des organes délibérants par téléconférence, un quorum fixé au tiers de l'effectif et la possibilité pour un membre d'un organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Emma ABREU (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI (a assisté à la séance en visioconférence)
jusqu'au rapport n° 3/01 inclus
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC jusqu'au rapport n° 5/03 inclus
M. Vincent ÉBLÉ (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA (a assisté à la séance en visioconférence)

Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE (a assisté à la séance en visioconférence)
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE (a assisté à la séance en visioconférence)
Mme Véronique VEAU

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI à M. Patrick SEPTIERS à compter du rapport n° 4/01
M. Yann DUBOSC à Mme Claudine THOMAS à compter du rapport n° 5/04
Mme Marianne MARGATÉ à M. Anthony GRATACOS

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	A - Procès-verbaux du Conseil départemental des 19 novembre et 16 décembre 2021. Procès-verbal du 19 novembre 2021.	Adopté à l'unanimité
	B - Procès-verbaux du Conseil départemental des 19 novembre et 16 décembre 2021. Procès-verbal du 16 décembre 2021.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 27 novembre 2021 au 7 janvier 2022.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er octobre et le 31 décembre 2021.	Adopté à l'unanimité
1/01	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Nemours - Contrat cadre, programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/02	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Pommeuse - Contrat cadre, programme d'actions et une convention de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/03	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Montévrain - Contrat cadre, programme d'actions.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
1/04	Adoption de la nouvelle Convention Territoriale d'Exercice concerté des Compétences (CTEC) avec la Région Ile-de-France pour permettre l'augmentation du plafond de prise en charge des dépenses du Contrat rural (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/05	Contrats ruraux (CoR)	Adopté à l'unanimité
1/06	Avenants aux Contrats ruraux (CoR)	Adopté à l'unanimité
1/07	Convention d'objectifs et de moyens 2022 entre le Département et Seine-et-Marne Attractivité - Nouvelles orientations et détermination de la participation financière du Département. Révision des statuts de l'Agence.	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
1/08	Conventions entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relatives à l'attribution et au versement de subventions d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2022.	Adopté à l'unanimité
1/09	Accord de coopération entre la société EURO DISNEY S.C.A. et le Département de Seine-et-Marne pour 2022 - 2026.	Adopté à l'unanimité
1/10	Accord de coopération entre la société LES VILLAGES NATURE et le Département de Seine-et-Marne pour 2022 - 2026.	Adopté à l'unanimité
2/01	Convention entre le Département et l'Association Act'Art.	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
2/02	Politique départementale en faveur de l'enseignement supérieur : approbation de la convention cadre de partenariat et d'objectifs avec l'Université Gustave Eiffel (UGE).	Adopté à l'unanimité
3/01	Tour de France Femmes avec Swift 2022	Adopté à l'unanimité
4/01	Etude d'opportunité de transformation d'Habitat 77 en société d'économie mixte.	Adopté à l'unanimité
4/02	Rapport d'activité 2020 du Fonds de Solidarité Logement.	Adopté à l'unanimité
4/03	Convention annuelle d'objectifs et de moyens (C.A.O.M.) entre l'État et le Département relative au Dispositif des contrats aidés pour l'année 2022.	Adopté à l'unanimité (Abstentions : 7 NPPV : 1)
4/04	Attribution de la subvention pour 2022 à Initiatives77.	Adopté à l'unanimité (NPPV : 1)
4/05	Subvention à une association oeuvrant pour l'insertion des jeunes par le logement au titre de l'année 2021. Convention visant à formaliser le soutien du Département à l'association EQUALIS.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/06	Convention de partenariat relative à la gestion et à la médiation des grands passages des gens du voyage avec Equalis au titre de l'année 2021.	Adopté à l'unanimité
4/07	Avenant financier à la convention sur la prise en charge thérapeutique des mineurs non accompagnés.	Adopté à l'unanimité
4/08	Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département de Seine-et-Marne fixant la Feuille de route stratégique et opérationnelle 2022-2024.	Adopté à l'unanimité
4/09	Conclusion des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du secteur handicap adulte	Adopté à l'unanimité
4/10	Prorogation de la convention partenariale relative à la mise en œuvre d'un dispositif de simplification administrative dans le cadre de la démarche "une Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)" dans le département de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
4/11	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conjoint handicap 2022-2026 entre l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, la Ville de Paris, sept Départements dont la Seine-et-Marne et la Fondation des Amis de l'Atelier	Adopté à l'unanimité
4/12	Approbation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de vingt-cinq Résidences Autonomie (RA) bénéficiaires du "forfait autonomie" du Département	Adopté à l'unanimité
5/01	Poursuite du partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) concernant les actions de préservation et de valorisation des espaces forestiers, du patrimoine historique, archéologique et culturel en Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
5/02	A - Espaces Naturels Sensibles – Renouvellement de la convention de partenariat avec le CBNBP du MNHN et avenants avec divers partenaires intervenant sur le patrimoine naturel, la gestion et l'animation des ENS. Convention relative au programme de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel en Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
	B - Espaces Naturels Sensibles – Renouvellement de la convention de partenariat avec le CBNBP du MNHN et avenants avec divers partenaires intervenant sur le patrimoine naturel, la gestion et l'animation des ENS. Avenants aux conventions avec divers partenaires intervenant dans les domaines de la gestion et l'animation d'Espaces naturels sensibles et des patrimoines naturels et culturels	Adopté à l'unanimité
5/03	Espaces Naturels Sensibles - Déploiement du dispositif "Collège Nature".	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
5/04	Révision des tarifs des prestations du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA 77).	Adopté à l'unanimité
5/05	Retrait de l'adhésion du Département à l'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ).	Adopté à l'unanimité
6/01	<p>Projet de Transport en Commun en Site Propre Esbly – Val d'Europe : avis officiel du Département de Seine-et-Marne dans le cadre de l'enquête publique.</p> <p style="text-align: center;">Retiré de l'ordre du jour</p>	
7/01	Subvention à l'Association "Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale" au titre de l'exercice 2022.	Adopté à l'unanimité
7/02	Approbation du programme de restauration des façades de l'Hôtel du Département à Melun	Adopté à l'unanimité
7/03	Personnel départemental : modification, suppression et création d'emplois non permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
7/04	Indemnité forfaitaire télétravail.	Adopté à l'unanimité
7/05	Convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail - Année 2022.	Adopté à l'unanimité
7/06	Avenant à la convention signée le 29 avril 2021 entre le Département et le restaurant de l'association BTP SELF 77, relative à la composition et au montant des repas servis aux agents départementaux en formation.	Adopté à l'unanimité
7/07	Action sociale en faveur du personnel : attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du Conseil départemental de Seine-et-Marne au titre de l'année 2022	Adopté à l'unanimité
7/08	Convention entre le Département et le Comité des Œuvres Sociales de Seine-et-Marne, relative à la gestion des prestations d'actions sociales en matière culturelle, sociale, sportives, de vacances et de loisirs en faveur des agents départementaux.	Adopté à l'unanimité
7/09	Avenant de prolongation de la convention entre le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France portant sur la mutualisation des coûts de bande passante de l'accès internet des collèges et lycées du Département	Adopté à l'unanimité
7/10	Renouvellement de la Convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP concernant les univers « véhicules », « informatique » et « services » sur une période de 4 ans.	Adopté à l'unanimité

M. LE PRÉSIDENT. Alors pour aujourd'hui, donc, séance, ce matin. En fonction des rapports et l'heure à laquelle nous aurons terminé la séance, je vous propose qu'on embraye tout de suite, la commission permanente et si on peut, on déjeunera à la commission permanente dans l'après-midi. L'essentiel, vraiment, c'est qu'on... Certains me disent que tout peut se faire dans la matinée, mais je ne voudrais surtout pas qu'il n'y ait pas de débat durant cette séance. Donc si on n'arrive pas à mettre les deux dans la matinée, on prendra sur l'après-midi.

Vous dire aussi que pour le calendrier, donc la prochaine séance publique aura lieu le vendredi 8 avril à 9h30. Les commissions techniques qui se réuniront le lundi 24 avril et la commission des finances se réunira le mercredi 6 avril. La prochaine commission permanente, parc contre, se tiendra le 11 mars prochain.

Pour faire un peu le point aussi sur quelques sujets. D'abord, sur la crise sanitaire, ou là, je tiens à remercier vraiment la Direction Générale, Daisy LUCZAK, Xavier VANDERBISE, qui, notamment, ont essayé pour les collèges de remplacer quasi immédiatement dès qu'une absence était annoncée, de remplacer des agents dans les collèges, notamment au niveau des services techniques. On a fait appel, bien sûr, à plusieurs sources, que ce soit des intérim, des associations intermédiaires sur des missions bien ciblées et des prestataires externes.

Alors, cette mobilisation a eu un coût pour le Département. C'est 5,5 millions, mais je crois qu'il était important que, à partir du moment, où l'équipe pédagogique elle-même était mobilisée et était présente, j'ai voulu absolument que, dans nos collèges, nos agents aussi soient remplacés. Pour montrer que l'équipe dans sa totalité, ce qui fait la force vive d'un collège, et pas simplement, donc, encore une fois, l'équipe pédagogique, mais aussi les agents du Département, soient dans les collèges.

Donc, encore une fois, le travail a été compliqué, a été dur, mais on y est arrivé et, vraiment, je tiens à remercier les uns et les autres. Voyant aussi qu'une association que mes prédécesseurs connaissent bien qui est FS2i, qui regroupe l'ensemble des présidents des départements d'Ile-de-France, quelles que soient leurs étiquettes, sauf Paris sur lequel nous travaillons. Notamment, nous cofinançons certains investissements. Cette association permet une certaine péréquation entre les départements riches que sont les Hauts-de-Seine et les Yvelines et les départements un peu plus pauvres. Et on s'entraide entre nous. Tout ceci, bien sûr, dans la plus grande légalité. Et là, on s'est réuni à Melun. C'était une première que la FS2i vienne à Melun. On a été, je partage avec vous tout de même cette colère maintenue, mais qui existe quand même sur le CPER Mobilité. Ce CPER Mobilité n'a pas encore été vu. L'État nous dit qu'on le verra après les élections présidentielles. OK, nous ne pouvons que prendre acte, mais avec du retard. Et ce dont nous avons peur, c'est qu'en encore une fois, les départements ne soient pas écoutés comme ils le devraient.

Notre volonté aurait été de créer un CPER D. C'est-à-dire que les départements, soient présents, réactifs et écoutés dans l'établissement de ces contrats de plan Etat-Région. Je rappelle simplement un chiffre, on a un communiqué de presse qui est sorti, vous l'aurez pendant cette séance. Pour les départements d'Ile-de-France, c'est quand même 1,5 milliard en termes de transport. Ce n'est pas neutre et c'est la raison pour laquelle nous voulons qu'une étude globale sur nos sept départements et que les sept départements sont écoutés. Nous-mêmes, entre nous, on sait les priorités qu'on peut avoir dans notre région Ile-de-France. On en discute, on partage. Et là, on est prêts à faire un CPER qui tienne compte des priorités que l'ensemble des présidents, et encore une fois, quelles que soient nos opinions, que nous avons fixées. C'est la raison pour laquelle nous avons fait ce communiqué de presse, mais simplement pour alerter, encore une fois, l'Etat sur cette situation.

Autre point, vous dire que nous avons voulu et n'y voyez pas là une volonté de marquer notre territoire en se disant voilà : changement d'exécutif, on oublie tout le reste et on recommence à zéro. Pas du tout, mais il nous a semblé nécessaire de revoir le logo de notre Département. C'est la raison pour laquelle, vous le voyez sur l'ensemble du document que vous

commencez à avoir. Un logo qui a été fait, et je remercie les services de la communication qui ont fait un travail considérable et pour un coût de 20 000 euros on va voir ce nouveau logo. Avec, là aussi, une volonté quand même d'économies, tout ceci, a été vu avec Daisy, notre vice-président en charge des finances.

Je me suis aperçu, si vous voulez, que dans les différents déplacements que je fais, on retrouve encore des logos d'il y a 15 ans, 20 ans. Je trouve que les logos, et notamment la signalétique sur nos collèges est une signalétique pas terrible. Donc, tout ceci nous a entraînés à refaire ce logo. Et surtout sur trois ans, essayer, entre guillemets, d'avoir une signalétique commune pour l'ensemble des bâtiments, pour l'ensemble des véhicules du département. Encore une fois, c'est l'image qu'on renvoie. Vous le voyez bien vous-mêmes dans vos communes, la première chose que voient nos concitoyens qui est le vecteur de communication premier, ce sont nos bâtiments, ce sont nos véhicules, et quelque part cela dénote, cela montre le dynamisme que peut avoir un département. Et honnêtement ce logo qui a été validé par beaucoup d'autres vous, va dans ce sens. Encore une fois trois ans... Bien sûr que tous les documents qui, aujourd'hui, ont encore l'ancien logo seront utilisés, rien ne sera jeté : pas de gaspillage. Encore une fois, ce logo se veut être bien ce que la Seine-et-Marne est aujourd'hui.

On parlait aussi du Salon de l'agriculture qui, malgré les interrogations qu'on pouvait avoir, va se faire. Donc, la date du salon sera du 26 février au 6 mars au Parc des expositions de Versailles. Il y aura un stand du Département 77 où bien sûr, vous êtes tous invités. L'inauguration se fera d'ailleurs le 1^{er} mars. Et je pense que ça peut être un moment fort, là aussi, pour montrer l'attractivité de nos territoires avec cette volonté qui a été la nôtre, notamment des élus en charge, de montrer toutes les innovations qui peuvent être faites vers l'agriculture par nos exploitants sur le département.

Vous dire aussi que je continue mon tour de tour du MDS. La dernière en date a été Nemours. Je vais aller sur Meaux et sur d'autres. Je voudrais simplement partager avec vous le ressenti que j'ai. Nous avons des agents, ils sont dévoués, ils sont volontaires, mais une chose est sûre, là aussi par la crise, j'ai trouvé des agents fatigués. Et j'ai demandé d'ailleurs à notre Direction Générale de tenir compte du travail aujourd'hui accompli par nos agents dans des conditions que deviennent de plus en plus compliquées. Vous le voyez bien, vous aussi, dans les mairies, nos usagers, nos concitoyens, sont souvent à fleur de peau. Et j'ai quelques incidents quand même qui se sont passés dans le MDS qui nous ont fait réagir aujourd'hui. Et je remercie les maires, vraiment, qui accueillent des MDS chez eux, pour lesquels j'ai demandé notamment un effort quand c'était possible de relier notamment nos MDS à nos polices municipales, de telle façon qu'il puisse y avoir une intervention rapide des polices municipales sur nos bâtiments de MDS. Hélas, je crois même que dans certaines des MDS, je vais être obligé de prendre des personnes physiques qui soient présentes au regard de l'insécurité qui existe quand même.

Vous dire aussi que je continue mes réunions avec des intercommunalités. J'étais, hier sur le canton de Jean-Marc CHANUSSOT et de Daisy LUCZAK. Là aussi, je me rends compte que, pour une fois, beaucoup de travail a été fait ces dernières années. Mais il y a encore beaucoup de travail, simplement parce que nos territoires sont en train de bouger. Simplement parce que nos territoires méritent aujourd'hui qu'on anticipe les investissements qui sont faits, notamment par nos intercommunalités, ce qui fait qu'on doit, là aussi, répondre à ce nouveau défi. Et je remercie les conseillers départementaux à chaque fois présents, quelles que soient d'ailleurs les appartenances au groupe, et surtout leur implication sur leur territoire. J'irai partout et je remercie, vraiment encore, les élus départementaux pour le travail qu'ils font localement.

Vous dire aussi que vous aurez, le 12 février, une diffusion qui sera faite sur BFM Paris, sur 100 % Seine-et-Marne. C'est le début de reportages qui seront faits sur notre département. Je vous en avais parlé. Donc là, ce sera sur le harcèlement scolaire. J'ai eu la chance de pouvoir le visionner. C'est une très bonne image qu'on renvoie de la Seine-et-Marne, vraiment, et je

vous engage les uns et les autres à pouvoir le voir ou à l'enregistrer et le voir après, mais vraiment, c'est un moment fort pour notre département et notamment pour nos jeunes collégiens.

Vous dire aussi que j'ai une pensée pour deux figures de notre département qui nous ont quittées : Anne DUMAINE qui a été maire de Penchard de 2001 à 2020, qui a été vice-président de la communauté d'agglomération, qui a été membre du bureau de l'Association des maires de Seine-et-Marne et qui, surtout, est à l'origine de La Rose des Vents qui est devenue Equalis, aujourd'hui. Donc, je voudrais vraiment avoir une pensée pour elle, comme j'ai une pensée aussi pour Gérard BALLAND, qui était maire de Nonville depuis 2008, qui était membre aussi du bureau de l'Association des maires de Seine-et-Marne, qui était, lui, en exercice, quand Anne avait arrêté son mandat en 2020. Gérard BALLAND était encore maire en exercice. Voilà deux figures qui ont marqué notre département, qui ont marqué parfois aussi certaines joutes politiques que nous avons eues les uns et les autres, mais encore une fois, je voulais vraiment leur rendre hommage, ce matin. Et je sais que beaucoup d'entre vous l'ont déjà fait. Et je m'associe, bien sûr, à leur famille, mais aussi aux élus qui ont été amenés à travailler avec eux.

Je voudrais vous dire aussi que nous avons quelques manifestations qui nous attendent. Nous aurons, le 8 février, les Rencontres départementales du tourisme. Un moment important. Nous aurons, le 12 février, le vernissage de l'exposition La Part du Trait par Bertrand FLACHOT au musée Le Seine-et-Marne, à Saint-Cyr sur Morin. Le 1^{er} mars, je vous l'ai dit, le Salon de l'agriculture, son inauguration, je vous y attends tous. Ensuite, le 8 mars, nous aurons le vernissage de l'exposition le Musée des œuvres disparues au Château de By, à Thomery.

Voilà, chers Collègues, ce que je voulais partager avec vous avant que nous commencions nos rapports. Y a-t-il des observations ou remarques ? Non.

Alors, je tiens à vous dire que nous avons été amenés à retirer le rapport 6/01 qui est le projet de transport en commun en site propre Esbly - Val d'Europe, car on attend l'avis officiel du Département de Seine-et-Marne dans le cadre de l'enquête publique. Donc, c'est la raison pour laquelle on n'a pas... L'enquête publique n'est pas totalement finie, donc on retire cette délibération, mais nous avons tout de même 43 rapports à examiner.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Donc, le 0/01, les procès-verbaux du Conseil Départemental des 19 novembre 2021 et 16 décembre 2021. Vous avez reçu avec les rapports de cette séance, les procès-verbaux des séances publiques du 19 novembre 2021 et du 16 décembre 2021. En accord avec notre questeur, vous en avez tous pris, je pense, connaissance. Donc, je vous demande de vous prononcer sur l'adoption de ces deux procès-verbaux, mais avant tout, y a-t-il des observations ? Non. Pour moi, donc il est adopté.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 02, donc, en vertu des délégations que vous m'avez accordées, je vous demande de bien vouloir prendre acte, des décisions qui ont été prises du 27 novembre 2021 au 7 janvier 2022. Y a-t-il, là aussi, des observations ? Oui.

M. DJEBARA. Oui, bonjour. Merci, Monsieur le président. On a interrogé, effectivement, votre cabinet sur cette délibération et les réponses ont été assez claires, mais peut-être apporter l'attention à notre Assemblée sur s'il y a d'autres portions concernées par des recours de cette association. Et apporter quelques éclairages sur ces modalités.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais passer la parole à Olivier. Je reprendrai après.

M. LAVENKA. Sous le contrôle de Xavier, qui était à la manœuvre en son temps, il s'agit du passage à la VMA (vitesse maximale autorisée) à 90 km / heure. Il s'agit des arrêtés du mois de mars 2020 qui avaient été signés par Patrick SEPTIERS. Il y en avait 18, je crois, de mémoire. En tout cas, il y a dix-huit tronçons qui étaient concernés et un seul avait été attaqué en son temps. C'est un tronçon qui est sur la commune de Serris. C'est la RD 345, très précisément. C'est le seul qui a été attaqué. Alors assez curieusement, on ne s'explique pas pourquoi c'est le seul, c'est d'ailleurs un tronçon sur lequel, de mémoire, il n'y avait eu aucun accident dans les quatre années antérieures. Et je ne suis pas sûr que l'audience soit déjà soit déjà calée. On n'a pas de date d'audience du tribunal administratif.

M. LE PRÉSIDENT. Bien sûr, vous serez tenus au courant de la suite qui a été faite pour ce recours.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Ensuite, la 03, donc délégation de compétences. Je vous demande de bien vouloir prendre acte des marchés et avenants notifiés entre le 1^{er} octobre 2021 et le 31 décembre 2021. Y a-t-il des remarques ? Non, donc, il est adopté.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous passons sur les rapports de la série 1, donc le fonds d'aménagement communal, le FAC de la commune de Nemours. Je vais passer la parole à Olivier LAVENKA.

M. LAVENKA. Oui, merci, Monsieur le Président. Donc pour le FAC de Nemours, qui est doté d'un million cent mille euros : 1 million de base et 100 000 euros de bonus au titre de la politique de la Ville. Donc deux actions principales : une première qui concerne l'aménagement des espaces publics, l'aménagement du parking du Champ de Mars et l'aménagement du Cours Balzac, notamment à Nemours. Et une deuxième action, une action très intéressante de réhabilitation de locaux commerciaux en centre-ville dans le cadre de l'opération Cœur de ville. C'est la rénovation de trois immeubles en hyper centre-ville de Nemours.

M. LE PRÉSIDENT. Pas des remarques ? Très bien. Qui est contre ? Abstention ?

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Merci, nous passons à la 1/02, Olivier.

M. LAVENKA. FAC toujours à Pommeuse, doté de 300 000 euros de subvention départementale pour nos actions, l'extension et la mise aux normes du restaurant scolaire et un réaménagement et une mise aux normes pour l'accessibilité handicapée de l'accueil de la mairie.

M. LE PRÉSIDENT. Des remarques, observations ? Qui est contre ? Abstention ?
Merci.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/03, toujours Olivier.

M. LAVENKA. Il concerne la commune de Montévrain. Un FAC doté d'un million cinq cent vingt mille euros, donc 1 million de base de subvention départementale avec un bonus de 520 000 au titre des nouveaux équipements sportifs d'accompagnement de collèges. Donc très important, avec une très, très belle action à Montévrain, la construction d'un stade omnisports très complet avec une piste d'athlétisme de niveau régional, un terrain de grands jeux en gazon synthétique, des tribunes de plus de 450 places, notamment. Et tout ce qui va avec un complexe sportif, évidemment ; vestiaires, club house, bureau, bloc technique, etc. Donc un million cinq cent vingt mille euros de subvention départementale.

M. LE PRÉSIDENT. Moi, je suis très heureux de ce projet. Mon souci d'équilibre fait que là, on va avoir vraiment un autre pôle athlétisme qui viendra compléter celui de Fontainebleau. Je trouve que c'est une très, très bonne chose pour l'ensemble des Seine-et-Marnais, évidemment, les jeunes seine-et-marnais, de pouvoir se retrouver dans les infrastructures aussi performantes, tant maintenant à Montévrain, qu'elles ne l'étaient sur Fontainebleau et sur bien d'autres communes. Mais là, vraiment, on sent, une opération vraiment, qui a de l'envergure. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. 1/04, Olivier.

M. LAVENKA. Oui, vous savez que pour cofinancer nos contrats ruraux avec la Région, nous avons besoin d'une convention territoriale d'exercice. Concerter les compétences, c'est ce qu'on vous propose et on vous propose de revoir cette CTEC dans le cas de l'augmentation du plafond de subvention qui a été décidée par les présidents de départements et la présidente de Région. Ce plafond passera de 370 000 euros à 500 000 euros. Donc, un bond en avant tout à fait considérable. Et donc, il nous faut cette CTEC entre la Région et l'ensemble des départements et c'est ce qu'on vous propose aujourd'hui en séance. Il y aura au cours d'une prochaine séance, un moment important aussi qui est la révision du règlement des contrats ruraux. Ce sera au cours d'une prochaine séance et notamment, vous qui êtes en contact avec le collègue maire.

Vous le savez, on va essayer de faire bouger les choses sur un sujet important qui est celui de la domanialité des routes au cœur d'agglomération. Aujourd'hui, la Région refusait, c'était un peu particulier que le contrat rural puisse venir aider les maires en cœur d'agglomération et on est en train de lever sur cette petite difficulté. Ce sera proposé au cours d'une prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas neutre pour beaucoup de communes. Encore hier, j'avais encore des questions qui m'ont été posées sur cette problématique. Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. 1/05, Olivier.

M. ÉBLÉ. Président, Président.

M. LAVENKA. Avec huit nouveaux contrats ruraux, justement, pour les communes d'Aubepierre, Liverdy-en-Brie, Monthyon, les Ormes-sur-Voulzie, Pierre-Levée, Rampillon, le Syndicat intercommunal qui regroupe les écoles Saint-Rémi, de La Vanne et Saint-Siméon, ainsi que le Syndicat intercommunal de restauration scolaire de Crisenoy – Champdeuil, qui verrai très majoritairement, c'est le cas depuis plusieurs séances, mais on le retrouve vraiment ici avec beaucoup de prégnance. On a beaucoup d'actions qui ont un rapport avec la voirie ou avec le domaine scolaire au sens large : école ou restauration scolaire. Et c'est ce qu'on retrouve dans huit dossiers aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a une demande de parole. Vincent.

M. ÉBLÉ. Oui, je voulais intervenir sur le précédent. Le problème était déjà sur le 1/04. C'est sur le 1/04 que je souhaitais dire un mot pour attirer votre attention sur le fait que nous avons une disposition que nous avons donc désormais voter, qui permet d'augmenter le plafond des dépenses subventionnables pour les contrats ruraux. Nous sommes totalement favorables, et c'est la raison pour laquelle nous l'avons voté, à cet effort supplémentaire pour les plus petites communes de notre département, mais nous souhaiterions que ces nouveaux plafonds puissent être appliqués dès aujourd'hui aux huit nouveaux contrats ruraux que vous nous proposez et qui permettrait d'augmenter la participation départementale. Si cela n'est pas possible au regard des dates de vote des autres collectivités, peut-être pouvons-nous décaler leur approbation à notre prochaine séance pour qu'ils bénéficient de ces nouvelles dispositions. Je ne sais pas ce que nos équipes ont à nous dire sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Alors c'est effectivement une interrogation que j'ai eue et Olivier aussi sur ces maires concernés. L'explication que j'ai donnée... Donc encore une fois on n'est pas seuls dans ces contrats et notamment la Région avait déjà elle aussi délibéré.

La deuxième chose, c'est un problème de temps à intégrer. Les maires ont très bien compris qu'effectivement, ils passent à côté de ce plafond à 500 000 euros, ils sont à 300 000, mais eux, ils ont besoin de l'argent maintenant et ils ont compris, effectivement, qu'il valait mieux qu'on ne remette pas en cause et qu'on ne reparte pas sur des méandres administratifs qui risquaient de les entraver dans leurs travaux. Et ils l'ont bien compris. J'avais encore la question, je parle sous le contrôle de mes collègues du canton de Fontenay, j'ai eu cette question, hier, qui m'a été posée et le maire l'a très bien compris. Il a dit, effectivement, moi, j'ai besoin de les faire maintenant mes travaux.

M. LAVENKA. Si je peux me permettre Président, un deuxième argument, c'est que plus vite ce contrat sera signé, plus vite ils bénéficieront dans trois ans du nouveau contrat rural avec le plafond à 500 000. Donc, si aujourd'hui ils perdent six mois parce que ça serait le cas, il faudrait redélibérer Région et redélibérer Département. Donc, on renverrait le nouveau contrat. Et je vous rappelle que dans le nouveau dispositif, il n'y a plus de délai de carence entre deux contrats.

Mme LUCZAK. Sur le contrat rural de Liverdy, ils le savaient, puisque de toute façon, cela faisait partie de nos engagements de campagne. On savait qu'on allait monter le plafond du contrat rural, sauf qu'aujourd'hui, c'est une urgence. Il faut créer un agrandissement scolaire. On ne peut pas attendre et en tout cas, ils le savaient que c'était un contrat tout de suite avec un plafond de 370 000. Ou il fallait attendre quasi un an et ils ne pouvaient pas attendre. Donc je pense que c'est du cas par cas, parce qu'il y a quand même le reste de l'autofinancement. Quand on passe à 500 000, la part de l'autofinancement n'est plus la même non plus.

M. ÉBLÉ. Président, je veux bien tout entendre, mais je vois qu'on est passé de six mois dans ce que nous dit Olivier LAVENKA, à un an, maintenant, avec la vice-présidente en charge des finances. Il ne s'agit somme toute que d'une validation par nos assemblées. Il n'y a pas de

ré-instruction du dossier quant à son opportunité sur le fond, puisque ce travail a été fait par nos services. Donc, cela ne me paraît pas certain que cela entraîne un tel retard. Ou alors je ne comprends pas de quoi il s'agit, mais il s'agit simplement de valider du côté de la Région. Certes, on ne maîtrise pas forcément les délais de nos amis régionaux, mais on peut attirer leur attention sur la nécessité de faire vite et cela permettrait d'avoir un meilleur taux de subvention. Enfin, si la réforme vous la faites, mais que vous la faites sans conviction et que vous préférez que ce soit un peu plus tard. Dont acte. Mais je pense que cela aurait pu bénéficier assez à ces communes dès maintenant.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, alors je voudrais rassurer tout le monde. La conviction est toujours là. La proposition est venue de chez nous et en règle générale, on fait ce qu'on dit. Donc, je comprends les interrogations de ces quelques maires concernés. Encore une fois, une grosse partie, je les ai vus, l'explication leur a été donnée et leur convient. Donc voilà, moi, ce qui m'importe, c'est justement, en tenant compte des impératifs... Encore une fois, il y a ce facteur temps qu'il faut intégrer dans nos contrats.

Voilà, encore une fois, comme l'a dit Olivier, dans les années qui viennent, rien n'empêche ces maires à nouveau d'investir. D'ailleurs, je les invite à le faire. Plus on investit, mieux c'est pour notre département, donc il n'y a aucun problème pour qu'ils bénéficient dans quelque temps aussi de ce nouveau plafond.

On est entre nous, je ne voudrais pas que ces bonnes mesures sur lesquelles nous sommes à l'origine, se retournent contre nous. Donc, il n'y a aucun problème. Notre volonté est bien de l'appliquer et à tout le monde. Y a-t-il d'autres observations ? Non.

Alors, certainement que ce matin je suis venu trop tôt, j'ai complètement oublié dans la procédure, de faire appel à la commission des finances. Donc, pour tous les mémoires que nous venons de passer, je crois qu'il y avait un avis favorable quand même de la commission des Finances, Pascal.

M. GOUHOURY. C'est cela.

M. GOUHOURY. Et notamment sur le 1/04.

M. GOUHOURY. Oui.

M. GOUHOURY. Parfait. donc, qui est contre ? Abstention ?

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Toujours Olivier.

M. LAVENKA. Monsieur le Président, il s'agit d'avenants, cette fois-ci, à quatre contrats ruraux pour les communes de Bernay-Vilbert, Charmantray, Noisy-sur-Ecole et Solers. Vous verrez que les Communes sollicitent des délais, des prorogations, en règle générale, jusqu'au début de l'année prochaine, 31 janvier 2023, pour solder leurs contrats ruraux.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Avis de la commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Toujours Olivier.

M. LAVENKA. Monsieur le Président, il s'agit d'avenants, cette fois-ci, à quatre contrats ruraux pour les communes de Bernay-Vilbert, Charmantray, Noisy-sur-Ecole et Solers. Vous verrez que les Communes sollicitent des délais, des prorogations, en règle générale, jusqu'au début de l'année prochaine, 31 janvier 2023, pour solder leurs contrats ruraux.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Avis de la commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors 1/07 et là, je vais passer la parole à Jean-Marc CHANUSSOT.

M. CHANUSSOT. Merci, Président. Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit de la Convention d'objectifs et de moyens 2022 entre le Département de Seine-et-Marne et Seine et Marne Attractivité. Suite à la création en 2017 de cette Agence départementale pour l'attractivité et le développement de la Seine-et-Marne, notre assemblée a adopté, lors de la séance du 27 septembre 2018, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui portait sur 2018 à 2020 et qui, d'une part, précise les objectifs opérationnels fixés à l'agence Seine-et-Marne Attractivité. Et d'autre part, définit les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation des objectifs et mise à la disposition par le Département.

Donc, suite au renouvellement général de l'Assemblée départementale en 2021 et donc en vertu des recommandations du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes communiquées aux départements en octobre 2020, il a été décidé de faire évoluer la politique d'attractivité du Département en recentrant les missions de l'Agence Seine-et-Marne Attractivité sur les volets du tourisme, du marketing territorial et de la commercialisation de la destination Seine-et-Marne.

Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui définit de nouvelles orientations et missions pour l'Agence et Une proposition de modification des statuts de l'Agence sont donc soumises au vote de l'Assemblée départementale.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc. Y a-t-il des observations ? Oui, Patrick SEPTIERS.

M. SEPTIERS. Convention, donc, suite à la demande de la Chambre régionale des comptes, il n'y aura plus l'animation des bassins d'emploi que nous réalisons avec Seine-et-Marne Attractivité. Donc juste un constat, cela veut dire que les discussions que nous avons engagées il y a quelques mois avec la Région pour que celle-ci, comme cela se fait dans d'autres régions, donnent des délégations aux départements pour un certain nombre d'activités économiques n'ont pas abouti. Premier point.

Et, deuxièmement, cela veut dire, est-ce que les conseillers départementaux seront toujours invités à ces réunions de l'animation de bassins ? Et si jamais les conseillers départementaux étaient invités, est-ce que les services du département pourront toujours leur apporter des éléments sur le développement économique pour affiner ce qui va se passer dans ces animations et dans ces bassins. Ou alors est-ce que l'on ira, ou on n'ira pas simplement en observateurs ?

M. LE PRÉSIDENT. Alors, encore une fois, ces observations qui ont été faites par la Cour des comptes et comme toutes observations qui sont faites, elles doivent entraîner de notre part une réaction que nous avons partagée avec Seine-et-Marne Attractivité et en particulier son président Olivier MORIN. On devait se mettre conforme à la loi. Je ne vais pas revenir à cette loi que je trouve, à bien des égards, scélérate à l'égard des départements, mais bon, c'est comme cela.

Maintenant, sur la possibilité qui était offerte par les régions de redonner cette compétence aux départements, on va avoir à nouveau une petite fenêtre de tir qui va exister. Donc on va réessayer de voir si les choses peuvent évoluer. À ce stade, je n'ai pas un optimisme ou un pessimisme quant à la réponse qui sera donnée. On va faire.

Maintenant, sur le rôle du Département à l'égard des collectivités territoriales en matière de développement économique, en matière de conseils. Par la force des choses, elle existe, puisque nous sommes aménageur du territoire, ne serait-ce que par les routes, ne serait-ce que par les ronds-points, ne serait-ce que par tous ces éléments structurants d'un territoire qui fait que on se retourne vers le Département, non pas pour le développement économique en soi, mais pour être le partenaire qui permet de.

Et c'est cela, aujourd'hui, les échanges que j'ai avec beaucoup de présidents d'intercommunalités, voire de maires et de l'État. Bon nombre de dossiers, entre guillemets, aujourd'hui ont pu aboutir. Et quelque part je rends à César, ce qui appartient à César, c'est-à-dire l'ancienne assemblée départementale, qui a permis que quelques enseignes viennent dans le département parce que des infrastructures ont pu être faites grâce au Département.

Nous avons la chance d'avoir, tant à Seine-et-Marne Attractivité qu'au Département de la compétence, d'ailleurs que nous faisons partager au maximum par l'intermédiaire de ID77. Et là, aussi, entre guillemets, permis de flécher les interrogations que peuvent avoir nos élus et par nos services. Et notamment en matière de développement économique, mais surtout en matière de prévision, de voir comment les choses évolueront dans le temps, sur nos territoires, donc, le Département sera toujours partenaire des collectivités territoriales, même en développement économique. Nous ferons du développement économique, sans le dire, mais nous serons totalement présents. Je tiens à rassurer tout le monde sur ce sujet.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. La seule chose, c'est qu'Olivier, tu ne peux pas prendre part au vote. L'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. La 1/08 et là je passe la parole à Nolwenn LE BOUTTER.

Mme LE BOUTER. Le présent rapport a pour objet de définir les conditions et les modalités de versement des subventions en investissement et en fonctionnement du Département envers Seine-et-Marne Numérique pour l'année 2022.

Donc, on en profite pour rappeler les deux accélérations successives pour l'équipement en fibre, puisque les délais initialement prévus pour 2029 ont été ramenés à 2026, puis 2023. Et qu'à ce jour, 60 % du déploiement est opérationnel. Donc, le Département et la Région ont avaient signé une convention cadre pour la période 2014-2019 et il y en a eu une nouvelle pour la période 2020-2023, pour un montant de 15 millions d'euros. Donc, avec l'ajout des subventions précédentes et 7 millions pour le raccordement des sites isolés, la subvention a donc été portée à 22 millions d'euros. Et nous vous proposons donc d'approuver la convention d'affectation pour 2022 d'un montant de 3 millions pour l'investissement. Pour ce qui est du fonctionnement, la mise à disposition des personnels, des moyens matériels et des services pour un montant de 260 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup, Nolwenn. Y a-t-il des demandes de parole ? pour. Oui, Laurent GAUTIER.

M. GAUTIER. Pour réaffirmer ce sur quoi nous avons échangé lors de la commission qui me semblait partagé par tout le monde, mais pour le redire. Effectivement sur Seine-et-Marne Numérique et sur le développement et le déploiement de la fibre sur notre département, redire la nécessité d'avancer sur les points de difficultés qui existent aujourd'hui localement, notamment sur des zones qui ne sont pas couvertes par la fibre. Et puis, localement, lorsqu'il y a déploiement sur une collectivité ou sur un territoire, les difficultés que rencontrent un certain nombre d'habitants pour procéder au raccordement à la fibre et qui posent localement de vraies difficultés.

M. LE PRÉSIDENT. Olivier.

M. LAVENKA. Ce que j'ai dit en commission et un certain nombre d'entre vous sont témoins, on est dans une phase, je dirais, de rapport de force avec le nouveau délégataire. Vous savez que le groupe Altice, qui est aujourd'hui notre délégataire indirectement puisque c'est XpFibre qui est une filiale d'Altice, Covage ayant été rachetée par Altice. Et les relations sont, je parle sous contrôle d'un certain nombre de collègues qui siègent à Seine-et-Marne Numérique, sont un peu difficiles avec ce groupe que vous connaissez par ailleurs, dont on connaît certaines des pratiques. Je n'en dirai pas plus.

Donc on est dans une phase où le syndicat a lancé, et c'est en cours, un audit dans plusieurs directions, un audit de terrain, un audit technique, et puis un audit financier également sur la manière dont ce nouveau délégataire exerce sa délégation. Cela, c'est le premier point.

Et le deuxième point, vous le savez, alors j'espère que les choses vont bouger, on sent les choses bouger un peu, en tout cas dans le discours du côté de l'Arcep. Tant qu'il n'y aura pas une prise de conscience de l'Arcep, de l'autorité de régulation, du gouvernement et du ministre en charge sur le mode STOC, le fameux mode STOC, sous-traitance à l'opérateur commercial, qui permet aux opérateurs commerciaux de rentrer dans tous les éléments du réseau, qui est pourtant un bien public, qui appartient à la collectivité, qui a été financé par le contribuable sans autorisation du Syndicat. C'est vrai pour la Seine-et-Marne, mais c'est vrai à l'échelle nationale. On aura beaucoup de mal à faire bouger les lignes sur ce qu'on rencontre, sur ce que vous rencontrez sur le terrain : les plaintes à répétition, les branchements sauvages, les débranchements sauvages, etc.

Et ça, c'est une décision qui relève de l'Arcep dans ses relations avec les grands opérateurs nationaux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Quel avait été l'avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 1/09. Et là, je laisse la parole à Olivier MORIN.

M. MORIN. Oui, il s'agit de l'accord de coopération entre Eurodisney et le département de Seine-et-Marne. Comme vous le savez tous, le premier accord a été signé en 2005, renouvelé en 2015, et le terme est arrivé à 2020. Donc, la préparation de cet accord a été fait en 2021 et nous ne le votons qu'aujourd'hui. Mais c'est pour la période 2022-2026. Alors, c'est un accord de coopération, je dirais, qui est un peu plus précis que les précédents. On arrive à prendre chaque axe de coopération d'une façon plus détaillée, mais bien entendu, c'est sur l'attractivité territoriale, le tourisme, l'emploi, la formation, l'insertion, l'environnement, la biodiversité et le développement durable, le sport et le logement. Donc, on a quelque chose qui a un spectre beaucoup plus large que cet accord de coopération avec Disney. Et donc, on doit s'en féliciter et il nous est demandé de voter favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Olivier. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Virginie.

Mme THOBOR. Oui, merci. Moi, j'aurais juste quelques questions parce qu'effectivement, c'est un accord un peu stratégique qui engage un certain nombre de champs d'intervention du Département. Pour autant, effectivement, quand on lit les différentes annexes, on voit bien les objectifs et les moyens. Il serait peut-être intéressant d'y intégrer des indicateurs de résultats ou des leviers d'évaluation qui nous permettraient de rendre effectif effectivement le partenariat ou de faire vivre la convention en tant que telle. Parce que je trouve qu'effectivement, sur soit l'emploi, soit l'action de promotion, soit les meetups, soit, etc.

Je pense que c'est intéressant qu'au-delà de cela, il y ait des indicateurs de suivi et a minima d'évaluation ou des objectifs de résultats à atteindre puisque quand on parle d'emploi et de formation, notamment d'insertion ou d'accompagnement de l'apprentissage, cela me semble intéressant, en tout cas, de pouvoir avoir des retours et des bilans effectifs.

M. LE PRÉSIDENT. Tout à fait légitime, d'ailleurs, il y a un bilan annuel qui normalement est fait, je parle sous le contrôle des élus concernés. Ce qui serait peut-être bon, c'est que vous ayez le retour de ce bilan qui est fait. OK, je prends nos. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Olivier.

M. MORIN. Oui, une précision. Il y a un comité de suivi qui existe et donc qui fait des bilans un peu ponctuels, peut-être tous les semestres ou pas. En tout cas, il y a un bilan annuel qui est fait.

M. LE PRÉSIDENT. Donc, il n'y a pas d'avis de la commission des finances. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous passons là aussi un accord avec Villages Nature. Je vais passer la parole à Thierry CERRI.

M. CERRI. C'est un peu sur le même principe que l'accord avec Disney, sauf que là, on est avec Villages Nature pour une période de 2022 à 2026. Donc, le Département de Seine-et-Marne et Villages Nature ont signé un accord de coopération dans les domaines du tourisme, développement économique, emploi, formation, environnement et cadre de vie. Celui-ci était arrivé à son terme en 2020. Le Département et Villages Nature ont souhaité s'engager à travers un nouvel accord de coopération pour les prochaines années. Il s'agit ainsi de poursuivre et d'intensifier les actions communes engagées en faveur de l'attractivité territoriale, de l'emploi, de la formation et de l'insertion, de l'environnement, de la biodiversité, du développement durable, du logement et de l'accessibilité.

Les objectifs et les moyens sont bien définis. En égard de leurs champs d'intervention respectifs, les parties s'accordent pour échanger régulièrement et autant que nécessaire les informations et les données ayant trait à l'aménagement du développement territorial.

Et au-delà de cet accord coopératif, des accords spécifiques pourraient être mis en œuvre entre la société de Villages Nature et l'Agence départementale de Seine-et-Marne Attractivité. Par ailleurs, des actions communes en matière de développement et de la culture sur le territoire pourront être menées et accompagnées par les sociétés de Villages Nature via les actions de mécénat. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Thierry, là aussi idem, il y a un bilan qui est fait.

M. CERRI. Il y a un comité de suivi qui fera un rapport et qui remontera les informations au fur et à mesure de l'avancement de la convention.

M. LE PRÉSIDENT. On va partager, je pense que le meilleur moment pour le partager certainement en commission, je vous laisserai le soin, les présidents de commission, de voir pour le faire. D'autres demandes de parole ? Non ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Nous allons donc passer au point suivant.

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. De la série des 2, j'ai donc en 2/01, la convention entre le Département et Act'art, je vais passer la parole à ironique.

Mme VEAU. Donc, comme vous le savez, Act'art est l'opérateur culturel du Département dans le champ du spectacle vivant et des arts visuels. Son projet est tourné vers le développement des présences artistiques sur des territoires ruraux, la mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles et le positionnement en qualité de pôle ressources pour les acteurs seine-et-marnais. Nous sommes en cours d'une rédaction d'une convention triennale qui est un programme culturel ambitieux pour tous et pour une durée de trois ans.

En 2021, nous avons versé à Act'art un million cent-quatre-vingt cinq mille euros. Et là, je vous propose de leur verser 355 500 euros, qui correspondraient à 30 % de la subvention 2021. C'est pour cela que nous faisons passer cela aujourd'hui de façon que Act'art puisse vivre cette année avant que la convention ne soit terminée.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Véronique. Y a-t-il des demandes de parole ? Je précise simplement que là aussi, Olivier MORIN ne pourra pas prendre part au vote. Quel était l'avis de la commission des Finances, Isoline ?

Mme GARREAU. Conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons donc au point 2/02 et là, je passe la parole à Nathalie BEAULNES-SERENI.

Mme BEAULNES SERENI. Merci, Président. Bonjour à tous. L'Université Gustave-Eiffel est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Cet établissement expérimental a rassemblé, à sa création, au 1er janvier 2020, un organisme de recherche d'université, une école d'architecture et trois écoles d'ingénieurs.

Le partenariat que l'on vous propose entre l'Université et le Département s'appuie sur trois axes. Le premier axe consiste à favoriser l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur, ce qui implique de concevoir une stratégie globale de formation par le rapprochement entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, qui vise à mieux accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours et à les amener à réussir et encourager leurs ambitions, avec un continuum bac - 3, bac +3, une orientation, etc.

Par la généralisation de formations innovantes, tant sur l'accès aux études supérieures en formations distancielles que sur le développement de nouvelles approches pédagogiques et par le soutien aux conditions de réussite en associant nos forces et nos compétences sur la qualité de vie des étudiants, notamment en matière d'habitat et de culture.

Le deuxième axe consiste à soutenir le développement territorial par l'articulation entre formation et emploi, à savoir favoriser le développement des formations vers les activités les plus à même de proposer aux Seine-et-Marnais des emplois pérennes et des perspectives d'évolution.

Enfin, le troisième axe consiste à développer de nouvelles actions en faveur de la recherche professionnalisante pour soutenir un potentiel de recherche orienté sur l'emploi des étudiants par les acteurs économiques et institutionnels sur le territoire seine-et-marnais. Pour la mise en œuvre de ce partenariat, un comité de programmation et d'évaluation sera créé, se réunira annuellement. Il évaluera le bilan annuel des actions conjointes qui seront réalisées. Les propositions seront soumises chaque année à la commission permanente dans le cadre d'un plan annuel d'actions qui fixera les modalités des projets et de ses financements.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Nathalie. Y a-t-il des demandes de paroles ? Oui, Sara.

Mme SHORT-FERJULE. Monsieur le Président, Chers Collègues, bonjour à tous. Vous souhaitez, par la signature de cette convention avec l'Université Gustave Eiffel, favoriser l'accès et la réussite des Seine-et-Marnais dans l'enseignement supérieur. Nous ne pouvons qu'être en accord avec cette ambition tant notre département est en retard pour l'accès à l'enseignement supérieur.

La Seine-et-Marne connaît des difficultés spécifiques par rapport aux autres départements franciliens, comme l'étendue de son territoire ou l'insuffisance des moyens de transport en commun. Des difficultés spécifiques également, avec un manque de filières courtes et professionnalisantes. Elle connaît également, comme dans l'ensemble des territoires, même si c'est malheureusement parfois plus prégnant qu'ailleurs, des difficultés liées à la reproduction sociale, au sentiment d'illégitimité d'accéder à des études supérieures.

Nous devons travailler à ces questions dès le plus jeune âge, dès le collège, pour que chaque enfant s'autorise à se projeter dans les études supérieures, courtes ou longues, professionnalisantes ou théoriques, tout simplement les études que le jeune a choisies. Nous devons aussi inciter, en milieu rural, comme dans nos quartiers populaires, au développement des campus connectés pour dépasser les questions de mobilité.

Vous souhaitez également développer la recherche professionnalisante en lien avec les politiques publiques du territoire. Si nous souhaitons naturellement le développement de filières universitaires courtes et professionnalisantes, nous voyons avec de l'appréhension et de la défiance, un regard utilitariste de la recherche universitaire.

Nous voterons avec vous cette convention de partenariat en demandant à participer au comité de suivi qu'elle prévoit. Cela a été indiqué en commission. Nous souhaitons, par ailleurs, que l'ensemble des leviers d'action puissent être mobilisés pour que les jeunes seine-et-marnais accèdent aux études supérieures dans de bonnes conditions et dans les mêmes proportions que dans les autres départements franciliens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Nathalie.

Mme BEAULNES SERENI. Je voudrais juste répondre à ma Collègue Sara en la rassurant. Tous les items qu'elle a listés sont dans la feuille de route de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. J'ai bien entendu, aujourd'hui, qu'elle souhaitait participer à cette commission. Je n'ai pas entendu que cet avis avait été formulé en commission, mais il n'y a pas de problème en ce qui me concerne.

Sur l'ambition utilitariste, je crois qu'il faut être pragmatique. On a des jeunes seine-et-Marnais et des moins jeunes qui souhaitent pouvoir accéder à des formations, qui souhaitent pouvoir poursuivre leurs études et leur vie professionnelle en Seine-et-Marne. L'ambition est aussi d'accentuer la recherche sur la professionnalisation parce que c'est un débouché absolument indispensable pour les chercheurs. Ils sont bien souvent, sur notre territoire, absolument obligés de rejoindre Paris pour trouver des stages, pour trouver les moyens de terminer leur doctorat dans de bonnes conditions, et la recherche professionnalisante est au contraire un moyen de leur permettre de rester en Seine-et-Marne pour poursuivre leur cursus.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Oui, oui et je suis d'accord.

Mme SHORT-FERJULE. Alors oui, effectivement, je me suis peut-être mal formulée. Je n'ai pas évoqué la volonté d'y participer en commission, mais j'ai entendu en commission qu'il y avait ce comité de suivi et de fait, tout à fait, je souhaite y participer si cela est possible.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a aucune raison que cela ne soit pas possible. Julie GOBERT en visio.

Mme GOBERT. Oui. Bonjour, Chers Collègues, Cher Président. C'était pour dire qu'en fait, l'ambiguïté et je pense que la réponse qui a été faite à Sara ne correspond pas à ce qui a été demandé, c'est sur le terme recherche professionnalisante qui, effectivement, est un terme qui n'existe pas tellement en tant que tel dans le monde universitaire. Puisque vous avez effectivement la recherche, on a la recherche action et la recherche est censée être professionnalisante pour une partie des personnes qui s'inscrivent dans une dynamique de doctorat, puisqu'on sait très bien que tout le monde ne deviendra pas chercheur.

C'est ce qu'on met derrière. En fait, il y a un gros flou et c'est sur cela qu'on aimerait pouvoir travailler, sans doute dans le comité de suivi, pour que ce soit beaucoup plus concret, parce qu'on a à la fois l'enjeu d'ouvrir et d'élargir les choses sur des CIFRE, notamment. Les CIFRE étant des thèses qui sont menées à la fois en entreprise, en collectivités territoriales et dans le monde de la recherche. Mais il y a à boire et à manger, en fait dans cette convention.

Donc juste à être un peu plus clair, notamment sur les indicateurs. Il y a un enjeu que vous marquez aussi et qui est extrêmement important, au-delà de la recherche qui concerne nos jeunes de pouvoir impliquer plus globalement avec les sciences participatives.

En tout cas, voyez, on a une volonté, mais faut juste être plus clair sur des termes. Et le terme recherche professionnalisante pose question parce qu'il n'existe pas en tant que tel dans nos milieux scientifiques. Et je pense que de toute façon, ça ira en continuité de ce qui a pu se faire depuis une dizaine d'années sur plusieurs actions et qui s'est concrétisé, par exemple, l'année dernière sur des séminaires en histoire ou du travail sur l'eau sur notre territoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je vais passer la parole à Marie-Line et après à Nathalie.

Mme PICHERY. Simplement pour souligner ce qui a été dit par Sara est assez essentiel. Nous sommes un département où les jeunes font le moins d'études supérieures actuellement. Et c'est dommage parce que nous avons de plus en plus de jeunes qui restent

parfois enfermés dans leur rue, enfermés dans leur village et qui n'osent pas éventuellement aller sur Paris pour faire un début d'étude. Et nous sommes assez déficitaires sur le département.

Vous parlez de reproduction sociale Sara. Oui, il y a une reproduction sociale parce que l'offre n'est pas suffisante en termes de filières courtes. Cela a été dit, notamment tout ce qui peut être BTS et aujourd'hui les DUT en trois ans puisqu'à partir de la rentrée scolaire, ils vont s'appeler des Bachelors universitaires de technologie. Mais aussi, je crois qu'il faut avoir de l'ambition pour nos jeunes seine-et-marnais en classes préparatoires. Il y a un trop grand déficit de classes préparatoires sur notre département et il faut, je pense, y réfléchir puisque nous parlons de doctorat de recherche, c'est essentiel que nous en emmenions des jeunes vers une ambition.

Et moi, j'y suis particulièrement attachée, parce que je trouve qu'on a trop de jeunes qui vont aller simplement à côté de chez eux, par facilité, par facilité du quotidien, sans finalement vraiment choisir où, finalement, vont devant une situation de non-choix. Et c'est vrai que la reproduction sociale, aujourd'hui, elle est plus prégnante que jamais. Je crois que nous avons, au niveau de l'Assemblée départementale, une réflexion à mener sur ce sujet-là, pour accompagner, je ne dis pas faire à la place de. Soyons bien conscients, chacun et chacune, ici, de nos compétences, mais pour accompagner cette démarche.

M. LE PRÉSIDENT. Nathalie.

Mme BEAULNES SERENI. Oui, alors, répondre à Julie, qui a posé la première question. J'ai beaucoup travaillé depuis le dernier semestre, non seulement avec l'UGE, mais aussi avec l'UPEC, puisque nous avons la chance ou la malchance de n'avoir que deux universités sur notre grand territoire. Et le thème de recherche professionnalisante est un terme qui est rentré dans le vocabulaire, tout au moins de l'UPEC, puisque l'UPEC va ouvrir de nouvelles formations, de nouveaux doctorats avec une dimension affichée de professionnalisation, comme on l'a dit, à destination des acteurs économiques et des acteurs institutionnels afin de promouvoir et de faciliter aux étudiants la possibilité d'aller concrètement sur ces doctorats. C'était la première réponse.

La deuxième réponse concerne donc l'intervention de Marie-Line PICHERY. Bien évidemment, on partage tout à fait ce constat. L'une des solutions est celle des campus connectés. Donc, c'est vrai que c'est quelque chose sur lequel on travaille avec les deux universités, mais pas que, puisqu'il existe des formules de campus connectés, notamment à Nemours. Et j'ai eu la chance de travailler avec la Mission locale de Nemours et avec notre collègue Bernard COZIC, de partager cette expérience et d'essayer de la dupliquer pas forcément uniquement dans des quartiers urbains défavorisés, mais, comme l'a dit Marie-Line, aussi dans les secteurs ruraux.

Et je peux donc vous assurer que nous travaillons sur l'accompagnement. L'accompagnement pas uniquement des universités, mais de tous les acteurs seine-et-marnais pour arriver à faire émerger des solutions connectées et d'autres qui soient des solutions innovantes, de manière à pouvoir élargir concrètement l'offre de formation à tous les niveaux, pas seulement des jeunes, mais aussi de ceux qui sont en reconversion et qui sont de plus en plus nombreux.

M. LE PRÉSIDENT. Pas d'autres demandes de parole ? Bon, moi, je voudrais vous dire que bien sûr, je partage l'essentiel de ce qui a été dit par les uns et par les autres. C'est un constat qui n'est pas favorable à un département. J'irai même un peu plus loin. Il n'est pas favorable, en plus, pour une partie de notre département. Je m'explique, on a une frange de notre département qui a une université. On a une partie de notre département, le sud, Melun et je vois poindre sur Fontainebleau, tant mieux, l'installation d'autres formes d'enseignement supérieur. On me parle de l'arrivée de Sciences-Po sur Fontainebleau. Encore une fois, on ne peut qu'applaudir des deux mains, mais en même temps on crée du coup, un déséquilibre dans notre département parce que j'ai toute la frange Est, Nord-Est qui elle se trouve dans une situation où

c'est compliqué pour ces jeunes de ces territoires d'aller en université, de faire des études supérieures. Parce qu'il y a un problème. Et je reviens à ce que je vous disais tout à l'heure, qui est un vrai problème de mobilité. Toutes nos familles ne peuvent pas payer une chambre, un studio, une colocation, même à Melun, même à Fontainebleau.

Donc, bien sûr qu'il y a plein de choses à faire. Mais comme Marie-Line l'a dit, beaucoup de choses aussi qui nous échappent. Par contre, il y a une chose sur laquelle il faut qu'on soit de plus en plus exigeant pour notre département, de par sa configuration, c'est la problématique des mobilités. Ce n'est pas normal, entre guillemets, que quand vous voyez Assas, qui se développe et qui se développe, tant mieux sur Melun. Imaginez un jeune de Meaux, imaginez un jeune de Mitry-Mory qui veut venir à Melun. Vous regardez, malgré les lignes Express que nous avons faites, mais parfois avec des horaires qui ne correspondent pas aux horaires de nos étudiants.

Tout cela, c'est la vraie réflexion que nous devons avoir. Et c'est la raison pour laquelle sur ce CPER Mobilité, et sur, entre guillemets, la politique, aujourd'hui, qui est menée en termes de mobilité sur l'Île de France, la voix de la Seine-et-Marne doit se faire encore plus entendre que ne l'a été jusqu'à présent.

Je ne dis pas que c'est la solution à nos problèmes. Je dis simplement que c'est un accompagnement nécessaire aujourd'hui pour nos territoires dans le département. Toujours ce souci que j'ai de l'équilibre entre le Nord, le Sud et l'Est et l'Ouest. Maintenant, sur les méthodes, sur ce que nous pouvons faire, moi je laisse le soin à Nathalie d'animer effectivement ce comité. Si des idées peuvent venir, tant mieux. Moi, au niveau qui est le mien, en collaboration directe avec certains parlementaires tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, j'ose espérer qu'un jour on ait une vraie politique de l'enseignement supérieur dans ce pays, qu'on ait une vraie prise en compte, entre guillemets, de la problématique des territoires.

Là, j'ai une loi 3DS qui vient d'être votée un peu fourretout, où on y retrouve tout et n'importe quoi et à aucun moment, entre guillemets, ces problématiques qui sont des vraies problématiques aussi d'aménagement des territoires, il ne faudrait pas empêcher un chef d'entreprise d'aller dans un territoire où, pour ses cadres, pour ses salariés, il y ait quand même un tissu éducatif et notamment d'enseignement supérieur qui soit à la hauteur de ce qu'on peut attendre aujourd'hui. C'est aussi un boulet que nous avons aujourd'hui dans une partie de notre département.

Donc, on peut parler de développement, on peut parler de tout ce qu'on veut, tout ceci doit avancer en même temps. Et je suis désolé sur la politique de l'enseignement supérieur et de la formation dans le sens général, on a aujourd'hui un très gros retard dans notre département. Voilà ce que je voulais partager avec vous ce matin.

Sur ce, avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre. Qui s'abstient ? Merci.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 3/01. Tour de France, Bouchra.

Mme FENZAR-RIZKI. Merci, Monsieur le président. Alors, effectivement, on en a déjà discuté, nous aurons la chance de recevoir le Tour de France sur notre département. Donc, on a répondu favorablement à la sollicitation d'Amaury Sport Organisation, ASO, pour cet accueil. Je tiens à préciser que cette sollicitation ne s'est quand même pas fait au hasard. Depuis quelque temps, le Département œuvre justement pour favoriser le département en tant que terre de cyclisme, mais pas que, terre de sport tout court. Donc, avec des organisations déjà d'événements qui ont pu avoir lieu sur notre sur notre territoire. Donc, grâce à cela et à ces rapports, nous avons pu avoir cette sollicitation qui est arrivée.

Donc, je vous rappelle quand même les conditions un départ à Meaux, le 25 juillet, pour une arrivée à Provins. Donc, ce qu'il est proposé aujourd'hui, c'est d'attribuer une participation d'un montant de 120 000 euros à ASO et d'approuver le projet de convention quadripartite correspondante. Et donc, par ailleurs, on veut en même temps faire rayonner la Seine-et-Marne dans sa globalité pour cet événement.

Donc, on propose deux appels à projets, un en faveur des 37 communes qui sont traversées, pour des projets de montants qui pourraient aller de 500 à 5 000 euros, mais également un appel à projets envers les collèges de Seine-et-Marne. Donc, avec, effectivement, une enveloppe également de 1 000 euros. Donc, des appels à projets vont être envoyés aux collectivités ainsi qu'aux responsables d'établissements. L'idée est évidemment de promouvoir et le sport féminin et le cyclisme, savoir rouler à vélo. Voilà, donc on va leur donner quelques exemples pour essayer d'avoir un maximum de demandes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Bouchra. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Virginie THOBOR.

Mme THOBOR. Merci, Monsieur le Président, Chers Collègues, voilà effectivement le Tour de France féminin est recréé. C'est une magnifique opportunité et opération sur notre territoire. C'est donc avec une très grande satisfaction d'acter que notre département a été choisi et associé à cette première édition. Dès lors, nous allons soutenir, effectivement, le versement de la participation à ASO et la signature du projet de convention quadripartite.

Je voudrais compléter les propos en disant qu'effectivement, la traversée de notre département par le Tour de France féminin, le 25 juillet prochain, doit être l'occasion, bien évidemment, de fêter le cyclisme et de mettre en avant le sport féminin. Dans ce cadre, les deux appels à projets que vous lancez vont effectivement dans le bon sens.

Mais pourquoi ? Je vais le dire comme ça, mais les limiter aux seuls territoires et aux communes, collèges identifiés sur le territoire du tracé. En effet, le passage du Tour, c'est un événement majeur qui peut permettre de fédérer et qui favorise le déplacement des populations pour aller voir les étapes ou les différents passages des cyclistes.

Donc, toutes les initiatives scolaires pour le développement du sport féminin ou pour mettre en avant le cyclisme doivent être soutenues, notamment aussi avec la promotion du plan départemental vélo. Voilà, ce sont des opportunités sur lesquelles, il faut qu'on se saisisse. Et donc, nous vous proposons de faire du mois de juillet le Mois du sport féminin, qui pourrait être symbolisé par un événement départemental et qui est, effectivement, l'accueil du Tour de France féminin. Et dans ce cadre, nous souhaiterions que vous ouvriez en fait l'appel à projets à l'ensemble des communes et des collèges de notre territoire de manière à promouvoir cet événement au-delà des seuls éligibles qui sont les territoires du tracé. Tout simplement

M. LE PRÉSIDENT. Merci., Virginie. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Déjà, sur le dernier point, l'ensemble des collèges de Seine-et-Marne travaillent sur le projet. Ce n'est pas simplement que les collèges qui sont sur le tracé de l'étape, c'est l'ensemble des collèges de Seine-et-Marne qui vont travailler.

La volonté qu'on a eue aussi avec Bouchra, et d'autres, c'est profitons aussi de faire... On va voir le bicentenaire de Rosa Bonheur pour mettre en avant les femmes, pas simplement dans le sport. C'est la raison pour laquelle vous verrez qu'il y aura une exposition aussi au sein du Conseil Départemental, sur toutes ces femmes qui ont marqué la Seine-et-Marne.

Et là, c'est quelque chose entre guillemets, qui peut aussi irradier l'ensemble du département. Je pense que, encore une fois, le sport féminin est une chose, mais il n'y a pas que ça. Cela, c'est comme vous l'avez dit, Virginie, cela va être un peu le symbole à la fois pour le vélo, mais surtout pour la condition féminine. Donc, surtout c'est aussi ces axes-là que j'aimerais qu'on développe, où tout le monde, j'ose espérer pourra travailler. On me fait passer, là aussi, les retombées que nous allons avoir pour notre département.

Il faut savoir, vous avez vu le montant de l'investissement, pour vous donner une idée, c'est deux fois moins que le Tour de France masculin. Deux fois moins. Et encore, là nous avons la chance d'avoir une ville départ et une ville arrivée dans le département, ce qui n'est pas toujours le cas.

Vous dire que, pour l'instant, les premiers éléments que j'ai, 500 nuitées sont déjà réservées. Cela pourrait dire que c'est une retombée supérieure à 50 000 euros pour nos hôtels, qui sont répartis à la fois sur Marne-la-Vallée, sur le pays de Meaux. Et on attend 1 500 spectateurs. Donc, je pense que, notamment dans le Provinois, à Provins, cela va être pareil en termes de retombées.

Donc, il y a cet aspect économique qui n'est pas neutre. Il y a l'aspect sportif parce que c'est une vraie épreuve qui est reconnue mondialement. Et troisième aspect, c'est profiter aussi pour mettre en avant, entre guillemets, nos femmes et nos femmes, particulièrement seine-et-marnaises. Voilà un peu les axes sur lesquels nous voulons travailler.

Maintenant, j'insiste, l'ensemble des collèges travaillent. Maintenant, c'est vrai qu'on a mis l'accent sur les communes traversées avec cette volonté, mais que ça soit la fête partout. Mais, ce que j'ose espérer, c'est que nos amis seine-et-marnais, quel que soit leur territoire, vont venir sur le tracé et vont aussi s'approprier cette course.

Vous dire aussi que nos amis agriculteurs sont parties prenantes à la fois, bien entendu, parce qu'ils tiennent compte pour leurs travaux de la Traversée de l'arrivée du Tour de France. Mais surtout, ils vont aussi ornementer leurs champs et ces fameux, je ne sais pas si vous suivez un peu le Tour de France masculin, mais parfois, on a des arrivées où on voit des choses magnifiques d'un point de vue aérien. Eh bien, ils vont travailler dessus pour qu'on ait là aussi la chance d'avoir ces paysages mis en avant grâce au Tour de France féminin.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Bouchra ? Rappeler quand même que ce petit symbole qui vous est offert par Bouchra.

Mme FENZAR-RIZKI. Effectivement, pour promouvoir la Seine-et-Marne avec ce bel élément, alors la partie Tour de France que vous avez lorsque vous l'aurez en grand, ce qui va arriver en réel et en très grand, sera amovible de manière qu'il puisse servir pour d'autres événements, de manière générale.

M. LE PRÉSIDENT. Et puis entre nous, si l'expérience est bonne, à nous de revoir un autre tracé l'année prochaine. Oui, Virginie.

Mme THOBOR. Je voudrais rebondir, effectivement, sur le tracé. Je vais prendre un exemple qu'on a sur notre territoire, c'est le marathon de Sénart. Et, en fait, grâce au marathon de Sénart, on a pu développer d'autres boucles locales pour se fédérer autour de cet événement. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a le tracé officiel et il y a tout ce qu'on peut développer, à côté en matière d'attractivité, de dynamique et de mobilisation des populations autour d'événements symboliques. C'est-à-dire que les villes pourraient créer des boucles elles-mêmes. Voilà.

Ce que je veux dire, c'est qu'il ne faut pas s'arrêter à que cela. Et l'appel à projets aux collectivités pouvait être une opportunité, en tout cas, de faire autrement du vélo à travers cet événement majeur. C'est juste dans ce cadre-là que je...

M. LE PRÉSIDENT. D'accord. Quel était l'avis de la commission des finances ? Avis conforme.

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors. Pour les rapports de la série 4, 4/01, je vais passer la parole à Denis sur l'étude d'opportunité de transformation d'Habitat 77 en société d'économie mixte.

M. JULLEMIER. Oui, Président. En effet, le Département va demander à la structure Habitat 77 d'étudier l'opportunité de se transformer en une société d'économie mixte. Vous le savez, l'OPH 77 a fait le choix jusqu'en 2015, d'une forte croissance de son patrimoine au détriment des investissements à réaliser sur son patrimoine existant. À cette date, 67 % des logements étaient classés avec une note énergétique inférieure ou égale à D. De nombreuses résidences étaient mal entretenues.

Pour répondre aux besoins des 50 000 Seine-et-Marnais logés par Habitat 77 dans les 18 500 logements répartis sur 101 communes, le Département de Seine-et-Marne souhaite qu'Habitat 77 porte une ambition encore plus importante, incompatible avec son niveau d'endettement et sa capacité d'autofinancement actuelle. Vous savez aussi l'impact du dispositif de réduction des loyers, la RLS, qui a pénalisé à peu près par 4 millions d'euros par an, suite à cette décision du gouvernement de Monsieur Macron.

4 millions d'euros par an, cela fait déjà 16 millions d'euros en quatre ans qui ont été ponctionnés auprès de l'Office qui, depuis 2015, s'est engagé, vous le savez, dans un plan de modernisation intégrant à la fois la mise en place de nouveaux process, l'amélioration de la qualité de service, l'optimisation de la relation client et la mise en place d'un plan stratégique prévoyant notamment la réhabilitation thermique de près de 6 000 logements pour 200 millions d'euros grâce au concours de la Banque des territoires et du Département de Seine-et-Marne qui avait émis, vous le savez, des titres participatifs et qui vient, du coup, remplacer quelque part le désengagement de l'Etat sur le logement pour notre département.

C'est la raison pour laquelle il apparaît aujourd'hui opportun d'étudier la transformation d'Habitat 77 en SEM, à la fois pour répondre aux ambitions du Département qui souhaite plus de réhabilitation et de construction que ne le prévoit le plan stratégique patrimonial, d'améliorer la qualité de son patrimoine pour faire face aux défis à venir qui impliquent la recherche de nouveaux financements. Et puis aussi, de trouver de nouvelles ressources financières qui lui permettraient prioritairement de finir la remise à niveau de son patrimoine, mais aussi d'augmenter son volume de production en accompagnant l'ensemble des territoires qui en ont besoin.

C'est aussi de devenir certainement un acteur aussi autour de l'habitat différent, en intégrant également l'accession, les opérations en cœur de ville sur un certain nombre de territoires. Bref, un outil de politique de l'habitat mixte pour arriver sur des opérations qui, elles aussi, seront mixtes avec de l'accession à la propriété à côté du logement social classique. Vous le savez, si on va vers cette transformation, c'est parce qu'encore une fois, on a besoin, et à chaque fois que je vais sur le terrain, j'ai été encore récemment à Souppes-sur-Loing, j'ai été avec vous, Président à Villeparisis. Il y a un certain nombre de territoires, comme Lagny, comme Souppes, comme Champagne, comme Savigny, comme Melun, comme Dammartin-en-Goële, où il faudra encore aller bien plus loin que ce qu'on a mis grâce, encore une fois, au concours du Département.

Rien que cette année, vous le savez, c'est 2 000 logements que nous allons réhabiliter, c'est plus que jamais l'Office n'a fait par le passé : 2 000 logements en une année. C'est l'opération à Nemours, à Dammarie, à Chelles, à Torcy, à Vert et à bien d'autres endroits, mais je pense que tous ici, collectivement, nous ne pouvons que constater qu'il faut encore aller bien plus loin et que les demandes sont encore évidemment importantes. Donc c'est pour cela que nous vous proposons de demander à Habitat 77 d'étudier cette opportunité de transformation en Seine. Merci, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Oui, Marie-Line.

Mme PICHERY. Effectivement, nous partageons bien évidemment ce constat et nous nous sommes exprimés de manière régulière sur ce sujet. La situation budgétaire d'Habitat 77 aujourd'hui ne lui permet pas de répondre à l'ensemble de ses missions, notamment, cela vient d'être dit, en matière de réhabilitation des immeubles. Or, c'est une condition essentielle. Moi, je ne parlerai pas de bien vivre ensemble, qui est relativement galvaudé, mais de mieux vivre ensemble et de pouvoir se créer un parcours.

Personne ne le conteste. Et il ne s'agit point-là, je pense que nous avons dépassé ce débat, de rejeter la responsabilité sur les uns sur les autres d'avant ou d'après 2015. Je pense que ce n'est pas le sujet et ce n'est absolument pas l'intérêt. Nous devons plus faire une démarche collective, entreprendre une démarche collective dans l'intérêt des locataires, puisque c'est d'eux finalement dont il s'agit. Et encore plus aujourd'hui, en sortie de crise sanitaire.

Nous le savons, la situation budgétaire d'Habitat 77 est préoccupante, avec un fonds de roulement largement insuffisant en 2020 et qui ne lui permet pas d'engager les travaux de rénovation et de construction nécessaires. Nous avons fait la proposition de mettre en place un fonds de soutien départemental à la rénovation qui serait réservé dans un premier temps à Habitat 77. Cela n'a pas été retenu. Dont acte.

Vous souhaitez étudier d'autres possibilités, notamment en modifiant la nature juridique de l'Office qui est une décision fortement stratégique. Pourquoi pas ? Sur le principe, comme je l'ai indiqué en conseil d'administration, nous ne sommes pas opposés. Cela n'aurait d'ailleurs aucun sens de ne pas réfléchir à d'autres possibilités, notamment quand elles sont stratégiques. Puisque nous le disons depuis longtemps, ce sont des décisions stratégiques qu'il faut prendre sur ce sujet-là aujourd'hui. Vous proposez la SEM immobilière. Je l'ai dit, pourquoi pas ? Est-ce la seule solution ? C'est une autre question.

Par contre, dans le cadre de la réflexion autour d'une SEM immobilière, il nous apparaît nécessaire de poser quelques questions et quelques principes. Y a-t-il une volonté de dé-conventionnement de logements sociaux ou pas ? Le simple jeu des participations privées va-t-il permettre, et il devrait à ce moment-là permettre à Habitat 77 d'engager un travail ambitieux, avec de l'ambition, donc, de rénovation et de construction ?

Les principes que nous proposerons, ensuite, parce que je pense qu'il ne faut pas s'opposer à une ouverture stratégique de ce type-là, mais il faut être vigilant, bien évidemment, et c'est ce que j'ai dit en conseil d'administration, que nous apporterions toute notre vigilance. Les principes que nous proposons : qu'une part très majoritaire des programmes restent mobilisés dans le logement social et il faut en profiter aussi pour réinventer l'image du logement social. Cette image du logement social aussi, elle est conçue trop aujourd'hui comme un repaire de voyous, de famille épouvantables, etc. Certes, il y en a, on ne va pas se le cacher, on sait très bien, mais il y a aussi énormément de gens qui aspirent à vivre avec la plus grande des tranquillités au jour le jour. Et c'est aussi pour eux que nous devons nous attarder sur les possibilités qui peuvent s'offrir à Habitat 77.

Il faut absolument, et c'est le rôle de tous les organismes sociaux aujourd'hui, ils permettent de créer des parcours résidentiels. Et le parcours résidentiel peut aller aussi jusqu'au conseil sur d'autres possibilités qui s'offriraient aux habitants et aux locataires que la simple location. Il y a aujourd'hui des produits qui existent sur le marché, qui permettent de créer des parcours résidentiels. Je pense qu'on est à la charnière extrêmement essentielle de l'évolution du bailleur social départemental. Il doit être un exemple sur ces sujets-là et il doit être un exemple sur le quotidien et les rénovations et réhabilitations.

Je crois que l'innovation territoriale et sociétale est une des clés. Si la société d'économie mixte en est une, c'est bien. Mais nous devons apporter la vigilance puisqu'il ne s'agit pas de rejeter ensuite sur les autres bailleurs sociaux les familles les plus en difficulté. Moi, je crois simplement qu'au niveau législatif et au niveau national, il faudra interpeller tous nos parlementaires pour leur demander de soumettre des propositions, notamment sur les

possibilités d'attribution et les quotas des maires. 20 %, c'est d'un ridicule sans nom. Cela ne permet pas d'assurer la mixité sociale, ce qui permettrait très certainement d'avoir un meilleur travail de collaboration avec l'ensemble des bailleurs sociaux.

Bien évidemment, dans le cadre de la SEM, se posera le rôle essentiel et non-négociable du positionnement, bien évidemment, de l'Assemblée départementale. Donc, comme vous le constatez, l'intérêt, aujourd'hui, c'est de pouvoir faire des propositions beaucoup plus innovantes. C'est peut-être le sens de la société d'économie mixte, donc nous voterons pour, avec la vigilance que j'ai apportée, je ne fais que me répéter.

Je crois que aussi, il serait bien que nous puissions être, peut être la source d'innovation et démontrer à l'État que le logement social, c'est aussi un moment d'étapes dans le parcours de vie d'un certain nombre de familles que ce n'est peut-être pas la seule solution pour eux dans leur parcours de vie et que nous devons sans doute accompagner différemment sur le terrain. Mais cela, j'ai déjà eu l'occasion de m'en entretenir avec le Président de l'office HLM.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Denis.

M. JULLEMIER. Oui, Président. Merci Marie-Line de tes propos. J'y souscris totalement et je partage totalement la vision. Alors, pour répondre à quelques-unes de tes interventions, sur le dé-conventionnement, aujourd'hui il n'est pas du tout prévu un dé-conventionnement du logement social. Ce n'est pas l'objet, en tout cas, de ce projet. Il est bien de rester un acteur important du logement social au Département et de faire, comme tu l'as dit, de porter une ambition avec l'innovation et aussi ce parcours résidentiel dont tu parles.

Je pense aussi et je l'ai évoqué tout à l'heure, justement, différentes formes, notamment d'accession sociale, d'accession à la propriété, d'opérations mixtes et de faire un vrai parcours résidentiel. Je crois qu'il sera aussi de travailler aussi et de pouvoir intégrer beaucoup plus dans notre parc les travailleurs de première ligne. Et là, je pense qu'il y a aussi d'ailleurs des choses au niveau législatif à améliorer de ce côté-là, mais ils sont parfois les grands absents de la capacité à rentrer dans le logement social. Et, évidemment, le Département souhaite bien rester et Habitat 77 majoritaire, évidemment, dans cette SEM. Il n'est pas question d'abandonner le poids que nous avons, évidemment. Voilà.

Et tu seras, bien évidemment, en tant qu'administrateur d'Habitat totalement intégrée à cette discussion et à cet échange qui est toujours très intéressant. Et je vois bien que nous façon nous avons, nous sommes bien sur la même ligne, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Laurent GAUTIER.

M. GAUTIER. Sur l'étude d'opportunité de transformation en SEM. Effectivement, c'est un travail intéressant, de réflexion à mener et d'action, surtout. Il y a un certain nombre de réponses qui finalement qui ont été apportées aux questions que je me posais également. Cela dit, je crois aussi que, comme on en est à la réflexion, une réflexion, cela se mène aussi à partir d'un cahier des charges et d'éléments que l'on va apporter pour mener cette réflexion. Et je crois qu'il y a des éléments importants sur Habitat 77 qui doivent être mis dans la réflexion dès le début et dans lesquels on ne doit pas, ni les oublier ni s'en éloigner. Je pense notamment à la garantie d'un maintien d'une proximité d'Habitat 77. Je crois que, au niveau local, au niveau de nos territoires, au niveau de nos locataires, à la gestion locative, la réponse aux habitants, la réponse aux problématiques qui se posent dans les logements est quelque chose de fondamental et il faut que cela reste une priorité d'Habitat 77 ou de son développement en SEM.

J'ai entendu également que l'on pouvait faire de cet outil nouveau, un outil pour aller vers des formules d'accession ou d'opérations en cœur de ville, de restructuration, etc. Je crois qu'il faut aussi avoir l'ambition de bien remplir le rôle cœur de cible d'un bailleur social et la gestion de proximité est, à mon avis dans ce rôle cœur de cible. Et c'est ce qu'attendent les locataires aujourd'hui d'Habitat 77 et quelquefois, qu'ils attendent désespérément.

Je pense qu'il faut aussi avoir comme principe d'assurer la présence de l'organisme sur notre territoire, au niveau local par la présence de l'organisme. Je crois qu'il n'y aurait rien de

pire que, on assiste à la disparition notamment des gardiens de proximité, des personnels de proximité, des représentations de proximité sur nos territoires. Je crois que c'est fondamental pour la vie locale. Et puis, bien sûr qu'on puisse continuer à pouvoir décider. Et cela, c'est dans l'organisation et la gouvernance de la SEM. Je crois qu'il y a là quelque chose à regarder de très, très près.

Et puis, bien sûr, je crois qu'il y a aussi d'autres opérateurs qui existent aujourd'hui dans notre département. Je crois qu'on a même Aménagement 77 qui dépend directement du Conseil Départemental et qui, sur les questions d'aménagement, de restructuration de cœur de ville, d'aménagement mixte privé public, de développement de commerces et d'activités économiques, a une compétence et puis une expertise. Moi, j'ai pu le voir sur mon territoire.

Donc, il faut aussi ne pas multiplier les objectifs de cette future SEM si elle voit le jour de façon à ce qu'on reste centré sur les questions et les problématiques liées à notre parc actuel et à son évolution. Et puis, je souscris à l'idée de faire évoluer l'idée du logement social dans notre département, des parcours résidentiels et que l'on puisse expérimenter, être un exemple sur des produits qui permettent de faire en sorte aussi que nos locataires, nos résidents sur nos territoires ne soient pas finalement bloqués dans un endroit, puisque c'est ce que l'on constate aujourd'hui. C'est difficile quelquefois d'y rentrer dans le logement social, sur les zones tendues, mais quand on y est, on y reste une grande partie de sa vie.

Et puis, je terminerai sur un enjeu qui me paraît fondamental et sur lequel il faut avoir un cap. C'est l'enjeu de transition écologique, ne serait-ce que pour la transition écologique et puis aussi pour nos locataires, pour les charges qu'ils payent. Et on doit avoir là une politique forte sur la rénovation thermique de nos bâtiments et des logements. Et cela, cela doit être dans le panier de la réflexion qui devra être menée et qui pourrait être riche et à laquelle j'espère, nous pourrions tous participer.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Denis, quelques mots ?

M. JULLEMIER. Très rapidement, je vais répondre. Évidemment que ce projet de création de SEM ne remet absolument pas en question l'objet même d'Habitat 77, qui reste concentré avec sa priorité, évidemment, vis-à-vis des locataires et donc, bien évidemment, il n'y a pas de modification. Je rappellerai d'ailleurs que là-dessus, depuis 2015, on a fait, vous le savez, une grande opération, un audit organisationnel, une transformation de l'Office avec 180 mesures justement à destination des locataires, avec une réorganisation territoriale : deux directions territoriales, une nord, une sud avec une équipe à chaque fois de proximité, des interlocuteurs dédiés aux communes et également des mises à disposition auprès de locataires d'un service plus performant, d'un CRM qui est maintenant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, d'une application So Well pour les gardiens pour faire remonter les opérations, etc. Donc évidemment que cette gestion de proximité, cette gestion locative est la réponse aux habitants est et restera la priorité d'Habitat 77 en tant qu'opérateur.

Sur la question de la transition écologique, bien évidemment, c'est quelque chose que nous avons déjà intégré. C'est déjà le cas puisque nous allons faire une grande opération à Champagne-sur-Seine, d'ailleurs, avec une rénovation thermique des bâtiments en lien avec les éco-matériaux et le chanvre, donc avec la filière Seine-et-Marne. Donc nous allons porter un projet très ambitieux sur ce territoire. Mais vous savez aussi que dans les réhabilitations thermiques aussi aujourd'hui, y compris celles que nous faisons avec des fonds européens comme celles que nous avons fait à Melun Square Ribot, où on a bénéficié d'un million d'euros de FEDER. Cela nous permet, là aussi, d'avoir fait des opérations très ambitieuses en matière d'éco-matériaux et donc, cela restera évidemment dans la future organisation.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Bon. Quelques mots, moi je voudrais quand même rappeler un peu l'histoire. Non pas sur notre Office en lui-même, mais sur l'habitat social en règle générale. Depuis des années, on a maltraité le logement social, en France. Les différentes mesures ont été prises successivement, notamment ont amené à des

concentrations d'offices qui n'ont fait qu'une seule chose, c'est éloigner le locataire de la direction de l'Office, ont été des mauvaises lois.

Tout ce qui a fait aussi la non-reconnaissance des métiers dans le logement social. Tout le monde parle du gardien, il faut des gardiens, il faut des gardiens, il faut des gardiens. Le seul problème, c'est que les ratios imposés aujourd'hui font que nous ne pouvons pas avoir le nombre de gardiens que nous voulons. Ou alors, vous avez le droit à une observation. Vous n'avez même pas la reconnaissance, entre guillemets, du gardien sur la possibilité qui lui serait offerte, comme nous avons eu nos gardiens il y a des années et des années qui étaient assermentés. Vous pouvez le faire, mais à vos risques et périls, avec aucune garantie qui sera apportée sur le choix que vous aurez fait.

Le logement social, je suis désolé, aujourd'hui, il repose sur qui, il repose sur les maires. Ce sont les maires, aujourd'hui, qui permettent ou qui ne permettent pas, entre guillemets, d'avoir un logement social de qualité ou pas sur leur territoire. Et c'est là où je rejoins tout à fait Marie-Line : laisser plus de liberté aux maires. L'attribution des logements, mais c'est vous, entre guillemets, qui savez le mieux ce que veut dire la mixité, ce que veut dire l'aménagement de tel ou tel quartier. On se retrouve dans une situation aujourd'hui pire qu'elle n'existait auparavant, avec des maires, aujourd'hui, qui sont amenés à absorber une population qui leur est imposée ou même pas ils ont leur mot à dire avec les problématiques qu'ils ont.

Et, en même temps, vous avez un Etat qui retire les services publics de nos quartiers difficiles. Et, aujourd'hui, c'est le maire et les offices qui essayent de maintenir, de façon parfois artificielle de la vie dans les quartiers. Je n'ai pas été insensible à la visite que j'ai faite à Villeparisis ou chez Marie-Line, où j'ai des secteurs entiers où la délinquance est là, mais on n'est même plus présent. On ne peut plus être présent. Une fois qu'on a dit cela, c'est le problème budgétaire qui se pose. Ce sont les moyens financiers que nous pouvons avoir ou pas. Je suis désolé, aujourd'hui, l'Office, dans la situation qu'il est et je ne suis pas là pour faire l'historique, cela n'a aucun intérêt. Moi, ce qui m'intéresse, c'est l'avenir.

Aujourd'hui, la SEM est la seule réponse possible pour retrouver financièrement une certaine autonomie avec deux axes. Priorité, c'est la réhabilitation du parc existant. C'est la priorité. Mais la deuxième, ne pas l'oublier, l'Office a un rôle aussi de d'aménageur, de promoteur. Mais faut-il encore qu'on ait les moyens financiers de le faire alors que c'est la partie, entre guillemets, la plus rémunératrice pour l'Office, et là, en liaison avec les maires, avec les communautés de communes quand elle ont pris la compétence logement. C'est tout cela, entre guillemets, qui fait que si nous créons la SEM aujourd'hui et si, après en avoir discuté avec l'Etat, en avoir discuté avec le l'Office en lui-même, j'ai voulu garder une certaine autonomie à Habitat 77.

C'est justement dans cette perspective de pouvoir retrouver financièrement une aisance financière qui permet à la fois de répondre à la réhabilitation de nos immeubles qui en ont besoin, mais aussi à la partie aménagement. Et je pense pour une fois que la SEM est le seul moyen, car tous les autres moyens qui existaient ont été supprimés. Et c'est là, à mon avis, que quand le législateur vote certaines lois sans avoir la moindre connaissance de ce qui se passe sur le terrain, on arrive à la situation où nous vivons aujourd'hui. Pour ceux qui ont le temps, je vous demanderai de lire les paragraphes concernant des quartiers sensibles et le logement dans cette loi 3DS qui vient d'être votée. Vous aurez tout compris sur la façon dont aujourd'hui, on aborde le sujet. Voilà. L'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Qui est pour ? Merci.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. On passe au point 4,2 et là, je repasse la parole, encore à Denis.

M. JULLEMIER. Oui, concernant le rapport d'activité 2020 du Fonds de solidarité logement, le FSL. Le FSL, véritable outil de lutte contre la précarité des ménages, qui représente un budget de 7,2 millions d'euros en 2022. Le Département est le financeur principal du dispositif à hauteur de 3,4 millions d'euros.

Comme le démontre ce rapport, l'activité du FSL en 2020, est le reflet d'une année marquée par la crise sanitaire qui a eu des conséquences directes sur le fonctionnement du dispositif. L'activité a connu un ralentissement important au premier semestre, surtout lors du premier confinement. Celle-ci a redémarré au second semestre, tout en restant en deçà de celle des années précédentes. C'est notamment pour répondre à cette question inédite que, vous le savez, le Département a fait le choix, en décembre 2020, de réviser le règlement intérieur du FSL et de permettre l'assouplissement de certains critères. L'étude de demandes non éligibles en commission exceptionnelle et la prolongation des mesures d'accompagnement social au-delà de la durée réglementaire de deux ans quand la situation des ménages le justifiait.

La décision du Département de réévaluer les plafonds de ressources et les barèmes d'attribution a ainsi permis d'inverser la tendance qui prévalait en 2020 et d'aider un plus grand nombre de Seine-et-Marnais, avec notamment une augmentation de 30 % du nombre de demandes étudiées entre 2020 et 2021, une augmentation de 34,5 % du nombre d'aides octroyées sur la même période et une augmentation de 56,6 % du montant des dépenses dédiées au FSL, passant de 3 millions d'euros en 2020 à 4,7 millions d'euros en 2021.

Voilà donc, le bilan pour l'année 2020, c'est 7 990 518 euros de recettes, dont 3 394 000 euros de dotations versées par le Département, c'est-à-dire 42 %, qui contribuent également à la gestion financière du dispositif en remboursement de 106 000 euros à Initiatives 77. C'est 3 377 365 euros d'aides financières individuelles, 2 178 160 euros d'aides aux structures relatives à l'accompagnement social lié au logement, 6 188 demandes d'aides étudiées, c'était 27 %, en effet, de moins qu'en 2019 et 5 278 aides financières accordées : moins 26 % par rapport à 2019. Voilà, avec un profil des bénéficiaires similaire aux années précédentes avec une majorité de foyers monoparentaux.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non ?

Mme GOBERT. Si. Monsieur le Président, Chers Collègues, comme on en a discuté, le logement est une priorité, une priorité à l'échelle nationale et aux échelles locales, et notamment le maintien dans le logement et le FSL y participe.

Des années se sont beaucoup suivies, se sont beaucoup ressemblées au cours du mandat précédent, où nous soulignons le manque de consommation de ce fonds qui est extrêmement important pour les ménages. Effectivement, il y a eu une réforme que nous avons demandée depuis un certain temps qui s'est faite l'année dernière. Nous aimerions bien savoir si elle a porté ses fruits. Alors c'est un peu ce qui a été souligné-là. Mais pour nous, en fait, ce qu'on remarque, encore une fois, c'est une sous consommation de ce fonds, une sous communication. Et on se rend compte à quel point un certain nombre de partenaires, un certain nombre de collectivités ne mobilisent pas assez. Et pour nous, il y a un vrai enjeu là-dessus, notamment sur le Fonds Énergie. Et on sait pour le coup qu'on va être très sollicités, au regard de l'explosion des tarifs, aujourd'hui.

Et sans doute aussi viser de nouveaux publics ou les viser différemment. Alors on a parlé, et le rapport en parle, des étudiants. Mais, sans doute faudra-t-il créer de nouveaux partenariats avec notamment le monde universitaire de ce point de vue-là, c'est un enjeu extrêmement fort. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Denis.

M. JULLEMIER. Pour répondre à Julie GOBERT, je ne vais pas reprendre les éléments que j'avais indiqués tout à l'heure, mais on voit bien que la modification des critères

que nous avons travaillée ensemble a permis néanmoins sur l'année 2021 et, évidemment, avec une année 2020 qui était impactée par la crise, donc elle est un peu forcément faussée. Mais on voit bien quand même une augmentation, comme je vous le disais en 2021 par rapport à ce rapport 2020 de 30 % quand même d'augmentation du nombre des demandes étudiées, de 34,5 % du nombre d'aides octroyées.

Et concernant la communication, on peut toujours faire plus, faire beaucoup, mais sachez que j'ai écrit à l'ensemble des EPCI pour leur rappeler et aux communes pour rappeler au CCAS les dispositifs et les changements de critères. Nous avons saisi aussi l'ensemble des MDS qui ont été aussi mises information et j'ai écrit également à l'ensemble des bailleurs du département de Seine-et-Marne pour aussi les resensibiliser sur ces dispositifs d'aides.

Donc, on le voit bien et je le vois parfois, en effet au niveau d'Habitat 77. On s'aperçoit, en effet, parfois de certains dossiers qui pourraient être accompagnés de FSL, et qui ne le sont pas, malheureusement. Donc, on voit bien qu'il y a encore quelques trous dans la raquette. Mais sachez, en tout cas, qu'on a mis un effort particulier en cette fin d'année dernière et cette année, pour la communication et donner à tous les modifications de critères sur le FSL. Donc, toute la communication a bien été faite auprès des Communes, des EPCI et des travailleurs sociaux.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Denis. Pas d'autres demandes de parole ? Très bien. Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Parfait.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Donc nous passons au rapport. 4/03. Là, je laisse la parole à Jean-Marc CHANUSOT.

M. CHANUSSOT. Alors, il s'agit, responsable de la gestion du revenu, de solidarité active et de son dispositif d'accompagnement, la Département soutient depuis de nombreuses années les contrats aidés sous leurs différentes formes, car ils apportent des solutions pertinentes de retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA. Cet engagement est inscrit dans la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM), signée entre l'Etat et le Département.

La CAOM précise les objectifs de financement des postes pour les dispositifs Parcours emploi, compétences et contrats à durée déterminée d'insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) pour les publics bénéficiaires du RSA.

Pour 2022, le Conseil Départemental maintient à même niveau son engagement et soutiendra 270 postes en parcours emploi compétences pour une incidence budgétaire 2022 estimée à 1 439 560 euros et 289 postes en contrats à durée déterminée d'insertion spécifiquement pour les publics bénéficiaires du RSA pour une incidence budgétaire 2022 estimée à 1 729 564 euros.

Par ailleurs, le Département apporte également une aide complémentaire aux postes pour l'ensemble des SIAE, laquelle permet de soutenir 430 équivalents temps plein occupés par environ 1 400 bénéficiaires du RSA, pour un montant global de 2 300 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc. Y a-t-il des demandes de parole ? Non ? Pardon, Julie. J'ai du mal à m'y faire. Vivement qu'on se retrouve tous quand même physiquement.

Mme GOBERT. Oui, mais cela devrait être incessamment sous peu puisqu'il y a une baisse de notre 5ème vague, en espérant qu'il n'y en ait pas une sixième.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis inquiet quand le Ministre de la Santé dit que cela diminue puisqu'il y a un pic après, donc.

Mme GOBERT. Monsieur le Président, Chers Collègues, cette année encore, vous présentez donc la convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le Département sur l'accueil de nos contrats aidés. Vous le savez, on a eu, dès l'élection du Président de la République, une baisse de la capacité d'accueil et d'aide pour ces parcours d'insertion en contrats aidés des personnes en difficulté. En 2017, le nombre de CD2I a baissé de près de 10 % et de plus de 12 % pour les PEC.

Cette politique injuste qui a été décidée par le gouvernement et qui a été aussi renforcée par la majorité départementale, lors du dernier mandat, a été renforcée également par la réforme de l'assurance chômage qui va projeter beaucoup de Seine-et-Marnais dans la précarité. Pour nous, on doit aller plus loin dans ces politiques d'insertion.

Et d'ailleurs, j'en profite, et cela concerne le prochain rapport pour demander au nom du groupe à ce que nous soyons associés au travail d'évaluation de l'offre d'insertion et de construction de nouvelles priorités et de modalités de subventionnement sur lesquelles vous voulez travailler prochainement.

On souligne également à quel point on soutient à la création du Territoires zéro chômeur de longue durée. Nous avons proposé à votre prédécesseur de pouvoir auditionner en commission, peut-être des parlementaires passés ou actuels qui soient dans vos rangs d'ailleurs, et qui ont travaillé sur cette question pour pouvoir à la fois nous soutenir sur ce territoire, voire aller au-delà, parce que c'est un dispositif qui permet la réinsertion des personnes qui sont très, très loin de l'emploi, pour le coup.

On en profite également, même si cela dépasse un petit peu cette délibération, pour saluer le travail de continuité qui a été mis en œuvre dans les collèges, que ce soit pour assurer le service dans la cantine ou pour assurer aussi le maintien de l'entretien. Néanmoins, avec les discussions qu'on a régulièrement avec les gestionnaires de collèges, ils nous font souvent

remarquer qu'il y a des personnels manquants et la difficulté à pouvoir assurer la gestion quotidienne, notamment avec le surplus d'activité qui est dû au covid, qui demande de nettoyer beaucoup plus fortement les classes, notamment. Et on pense que cela passe par le travail avec les ATE, en développant les postes et en développant la formation à leur égard. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non ? Julie, j'entends tout ce qui est dit sur cette problématique, dont une partie, notamment en matière d'accompagnement, nous échappe quand même. Quand les dispositifs nationaux sont pris, il est compliqué sur le terrain, de revoir les choses. Par contre, notamment sur les initiatives qui ont été prises dans les collèges, je ne sais pas si vous étiez là, je l'ai dit tout à l'heure, mais on est plutôt aujourd'hui, que cela soit à la direction générale, Daisy et Xavier de répondre vraiment, dès qu'on peut, sur toute forme d'absentéisme.

On est encore dans le cadre de la crise du covid, dépenser 5,5 millions pour ces gens que nous avons, intérimaires ou autres, passés par des associations spécialisées pour prendre les gens. Maintenant, sur nos bénéficiaires du RSA, sachez que je suis en train de travailler, de mettre des pistes, à la fois en termes de formation. Je vous l'avez partagé, déjà, avec vous, cette volonté notamment d'avoir une formation plus poussée en anglais, parce que vous avez dit des gisements d'emplois, ici-même, aux plus basses catégories, s'il n'y a pas d'anglais, c'est compliqué, entre guillemets, qu'elles soient prises comme des employeurs comme ADP ou Disney.

Je travaille là aussi avec le Château de Fontainebleau, où il y a une volonté, là aussi, d'aller dans ce sens, puisque paradoxalement, il y a un manque d'agents pour les espaces verts du Château de Fontainebleau. Donc a aussi les opportunités, à mon avis, qu'il va falloir qu'on saisisse. J'ai eu, dans le cas du renouvellement avec AP2R, nos autoroutes, dans la convention, je demande qu'il y ait un travail qui soit fait avec nos bénéficiaires du RSA pour notamment nettoyer nos aires d'autoroutes qui sont sur le département de Seine et Marne.

Donc, j'essaye au maximum, entre guillemets, de répondre à ce qui, excusez-moi, mais je vais être caricatural, mais par moments, il faut, vous avez, dans les bénéficiaires du RSA à peu près un tiers, on sait que bon an mal an, ils vont retrouver du travail. On a un tiers, il faut vraiment que là, on ait les s'accompagnements qu'il faut en termes de formation et tout pour qu'ils retrouvent du travail. Puis vous avez un tiers, hélas, qui sont tellement éloignés, qui sont tellement cabossés par la vie que c'est beaucoup plus compliqué.

Donc, encore une fois, et je l'ai dit, à chaque fois que j'ai à faire à nos agents qui sont, encore une fois, des spécialistes qui font un travail considérable. C'est un domaine en plus qui est très technique, qui demande, en plus, une adaptation avec une évolution sans cesse, ce qui fait que tout ce qu'on pourra faire au niveau du département, on le fera en ce sens ; avec là aussi la direction générale le sait, avec quand même une évaluation des politiques qu'on mettra en place, parce que c'est une nécessité. C'est obligatoire de le faire. Mais c'est vrai que ce sujet est un sujet important. Mais comme je l'ai partagé avec vous plusieurs fois, ce qui est en train de se faire en Seine-Saint-Denis est quelque chose que je suis particulièrement et qui peut m'inquiéter, parce que si le RSA repart en totalité auprès de l'Etat et qu'en même temps, tout ce qui est mesures d'accompagnement ne trouve plus de financements, cela va être compliqué, parce que ces fameux deux tiers dont je vous ai parlé, ils risquent, eux, de se transformer en troisième tiers.

Parce que hélas, là aussi, et j'espère que tout le monde, au plus haut niveau, notamment dans le cadre de cette campagne présidentielle, a compris que l'une des clés quand même de beaucoup de choses, de beaucoup de politiques qu'on peut mettre en place est la proximité, vraiment. Voilà, ce que je voulais vous dire, Julie. Je n'ai pas fait avancer beaucoup le débat, mais c'est un peu compliqué.

Il y a Xavier qui veut répondre aussi, je crois, à Julie.

M. VANDERBISE. Oui, merci, Monsieur le Président. Bonjour, mes Chers Collègues. Je ne peux pas laisser dire ce que vient d'exprimer Julie GOBERT sur les collègues. Je vais paraphraser un petit peu le Président, mais j'effectue tous les vendredis les visites de nos collègues et je vais forcément à la rencontre de nos agents. Je ne peux pas laisser dire cela, parce que partout et dans tous les cantons que j'ai faits jusqu'à présent, on remercie le Département, les agents, eux-mêmes pour le taux de remplacement, du jamais vu depuis de longues années au sein de nos collègues.

Le Président l'a dit, on est passé d'1 million à 5,5 millions en coût de remplacement pendant cette période. Alors, à un moment donné, on met tout en œuvre. Et vraiment, je ne veux pas laisser dire cela, parce que ce soit avec ma collègue, Daisy LUCZAK, ou avec moi, on a fait le maximum pour remplacer et c'est vraiment ce qui ressort de toutes les visites que jamais, par le passé, on a autant mis pour le remplacement de nos agents. Et cela, franchement, on fait le maximum du maximum parce que je sais que ce sont des métiers difficiles et que c'est pour à la fois l'hygiène, à la fois la restauration.

Il faut savoir qu'avec cette crise de pandémie, on est monté à plus de 400 agents absents. Eh bien, nous n'avons fermé aucun établissement. Le seul qui l'a été, l'a été du fait de l'Éducation nationale et pas à cause du Département. Nous avons dû restreindre certaines restaurations, on a prévenu aussitôt les conseillers départementaux à deux reprises et sur deux journées, sur cette longue période, je pense qu'on peut nous dire merci de tous les efforts qui ont été faits par les agents du Département que je voudrais une nouvelle fois publiquement remercier aujourd'hui.

Mme GOBERT. Moi, je voudrais reprendre la parole parce que je pense que mes propos sont détournés par Xavier, mais c'est assez souvent. En l'occurrence, en masse, j'ai salué et nous saluons l'investissement qui a été mis en œuvre lors de la crise. Effectivement, nous avons tout le temps été contacté par nos collègues quand il y avait des difficultés. Nous vous avons d'ailleurs saisi. Et effectivement, sur cette crise covid, nous pouvons dire que les choses ont été faites relativement rapidement, avec, de toute façon, les délais qui parfois sont nécessaires au fait qu'on déplace un cuisinier ici ou là.

Néanmoins, il y a des problèmes plus structurels qui s'inscrivent dans les collègues et qui nous sont remontés régulièrement par les gestionnaires du fait de l'absence de certaines personnes, du fait que des contrats arrivent à échéance et que les gestionnaires sont devant des difficultés. Et cela, nous le rencontrons sur beaucoup de nos collègues. Donc, ce n'est pas une critique par rapport à la gestion, aujourd'hui, conjoncturelle, mais une difficulté structurelle à laquelle ils peuvent être confrontés. Donc ce n'est pas... On a salué les efforts qui ont été faits.

M. VANDERBISE. Je voudrais juste, et on va en terminer là parce que je ne voudrais pas... Je voudrais juste, Julie, que les gestionnaires ne confondent pas les absences dues à l'Éducation nationale et aux personnels de vie scolaire, dont, malheureusement, nous avons même été contraints de gérer. Et c'est souvent cela le souci, tu le verras. Il ne faut pas un mélange des deux et c'est souvent sur ce dossier qu'on n'est pas d'accord. Voilà.

Et j'ai plein de cas à te donner, mais on ne va pas monopoliser la séance qui est de bonne qualité, comme d'habitude.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Xavier. Non, c'est un remerciement collectif qui est fait là. Je pourrais penser que mais, non. Pas d'autres demandes de parole ? Avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait ? Qui est contre ? Abstention ? Abstention pour le groupe ? Ok. Anthony, abstention ? D'accord, merci.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, point 4/04 : attributions de subventions pour Initiatives 77, je vais passer la parole à Jean-Marc CHANUSOT.

M. CHANUSSOT. Merci, Président. Depuis 1991, le Département s'est appuyé sur l'initiative 77, acteur économique, pour mettre en œuvre sa politique d'insertion. Initiatives 77 assure ainsi un rôle d'agence départementale d'insertion intervenant tout à la fois sur les champs de l'insertion professionnelle et de l'insertion par le logement. Cette organisation permet à la collectivité d'expérimenter différents dispositifs et services de façon souple et optimale.

Au-delà de son activité en tant qu'employeur, Initiatives 77 a également la responsabilité de la gestion de plusieurs dispositifs départementaux d'insertion, comme la suppléance des emplois aidés dans les collèges, la gestion du Fonds d'aide aux jeunes et du Fonds de solidarité logement, dont on vient de parler.

Cette convention cadre prévoit également la conclusion d'une convention annuelle afin de déterminer les conditions de la participation financière du département à Initiatives 77, soit 2 266 968 euros au titre de l'année 2022, ce qui représente 24 % de ses ressources.

L'année 2022 sera l'occasion de finaliser l'évaluation de l'offre d'insertion du Département, de revoir les modalités de subventionnement du Département avec ses opérateurs, de s'inscrire dans les nouvelles priorités de l'exécutif, notamment en matière de handicap, de santé et d'insertion jeunesse, et donc de s'inscrire dans un nouveau partenariat avec Initiatives 77 pour les années à venir.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc. Y a-t-il des demandes de parole ? Non ?

Mme SOSINSKI. Monsieur le Président. Juste pour rappeler que je ne prends pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, bien sûr. Pas de demande de parole ? Oui, Denis.

M. JULLEMIER. Juste une prise de parole qui fait le lien avec ce qu'on se disait tout à l'heure sur le logement, je voulais vraiment moi, remercier, tout le travail qu'on fait en collaboration avec Sandrine SOSINSKI avec Initiatives 77. Pour exemple, là récemment, et c'est encore effectif, à Souppes-sur-Loing, on a mis en place un chantier de rénovation et d'insertion qui a ses deux effets positifs : à la fois la rénovation des parties communes, où les locataires sont très satisfaits et en même temps, on a déjà des résultats très positifs en termes d'insertion pour un certain nombre de jeunes qui sont très paupérisés et très fragiles à Souppes-sur-Loing et qui sont venus vers Initiatives 77 pour entrer dans de futurs chantiers d'insertion. Donc, merci à ce travail de collaboration.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Denis, pour ces précisions quel était l'avis de la commission des finances Isoline ?

Mme GARREAU. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 4/05, là des subventions pour EQUALIS et je donne la parole à Anne GBIORCZYK.

Mme GBIORCZYK. Bonjour à tous, il s'agit du versement d'une subvention à cette association. Un rappel de la genèse du départ de la population du département de Seine-et-Marne et de l'Ile-de-France en général. Au niveau national, 20 % de nos jeunes ont été accueillis par l'aide sociale à l'enfance et, par ailleurs, sont sans abri après leur majorité. Et donc aujourd'hui, il est proposé d'approuver le projet de convention relatif aux modalités de soutien financier du Département ainsi que le versement de la subvention correspondante à l'Association EQUALIS pour un montant de 19 133 euros.

Il s'agit là, en fait, de l'établissement de la Rose des Vents que tu évoquais tout à l'heure en évoquant la disparition d'Anne DUMAINE. Huit appartements pour lesquels une convention a été passée avec l'OPH de Meaux Habitat et la Mission locale, pour lesquels le budget global inclut une participation de l'État de 47 %, une participation de la CAF de 25 %. Et il s'agit donc de la possibilité d'accueillir 8 jeunes dans ces logements. Peut-être que tu voulais dire un mot sur EQUALIS, je te laisse sur l'association elle-même parce que cela avait fait l'objet d'échanges entre nous.

M. LE PRÉSIDENT. Effectivement, EQUALIS, je me suis posé la question et j'ai donc demandé au Préfet où en était l'audit qui avait été diligenté par l'État. L'audit a été rendu. La seule chose, c'est que du coup, des questions ont été envoyées à la Direction d'EQUALIS et l'État est en attente des réponses. Donc on est dans cette phase-là d'échanges entre l'Etat et EQUALIS. Et suivant les réponses aux questions, on tend, normalement, vers une administrateur nommé par l'État.

Moi, ce qui m'importait le plus, c'est la qualité des services rendus. La qualité des services rendus et l'audit le confirme, sont de qualité avec de bons professionnels. D'ailleurs, j'ai été alerté, puisqu'à un moment donné, on a gelé les subventions d'EQUALIS. J'ai été alerté par les salariés d'EQUALIS. C'est normal, eux, ils font leur job. Faut-il encore qu'ils aient les moyens de faire leur travail.

Donc, après échanges, et au regard de l'attitude de l'Etat vis-à-vis d'EQUALIS, j'ai pris la décision de remettre ces subventions d'actualité qui nous semblent, aujourd'hui, urgentes pour les services rendus, que ce soit pour nos jeunes, ou tout à l'heure pour la problématique des gens du voyage.

Oui, Smaïl.

M. DJEBARA. Merci beaucoup pour ce retour. Effectivement, attendre, mais bon, la nomination d'un administrateur à terme est peut-être la meilleure solution. Dans le même sujet ou en tout cas le même registre sur la DSEA, peut-être avez-vous d'autres éléments, parce qu'effectivement, n'est pas très reluisante sur cette question et il y a beaucoup d'inquiétudes, notamment des familles. Peut-être envisager une communication du Département publique pour les rassurer. Voilà, en tout cas, peut-être pas forcément des éléments que vous pouvez nous transmettre aujourd'hui, mais en tout cas nous faire retour par le biais de nos échanges par les groupes. Ce serait intéressant pour nous.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, alors là, nous sommes dans un autre sujet, mais qui n'est pas tout à fait lié. Là, autant, on a bien identifié le problème de gouvernance sur EQUALIS. La DSEA, c'est la difficulté qu'il y a dans un monde associatif entre un conseil d'administration et, je dirais, les cadres de l'association, et la direction générale en particulier. On a fait un audit, nous, alors là, diligenté par le Département. J'aurai, normalement fin mars, les conclusions définitives. J'ai déjà demandé quand même à avoir un bilan intermédiaire pour avoir une vision. Je crois comprendre qu'il y aura un renouvellement d'une partie du conseil d'administration, mais je n'en sais pas plus pour l'instant à ce stade.

Là aussi, sur les services rendus, ils existent. LA DSEA est quasi un acteur incontournable, aujourd'hui, sur certains domaines. Je reste vigilant, par contre. Autant sur EQUALIS, je n'avais pas l'alerte, autant sur la DSEA, c'est une très belle association avec un patrimoine énorme, avec une trésorerie importante, mais qui notamment, et c'est normal, c'est la problématique. Parfois, on peut se dire tant mieux, mais pour ces associations, c'est un peu compliqué. Sur la partie, par exemple, MNA, on a eu beaucoup moins de MNA, donc c'est une partie aussi de recettes qu'ils ont eu en moins donc on a un exercice, là, qui est un peu compliqué. Enfin, encore une fois, il n'y a pas le feu à la maison, il n'y a pas de péril en la demeure.

Je partage avec vous, simplement, les premiers indicateurs que j'ai eus suite à cet audit. Maintenant, bon, il y a un conseil d'administration. A priori, il y a des problèmes au sein du conseil d'administration et de la direction générale. Je n'irais pas plus loin, moi, j'attends l'audit définitif fin mars que je partagerai avec vous sans aucun problème. Alors là aussi, sous quelle forme ? Je pense que ce serait pour x raisons, beaucoup mieux, peut-être, Daisy, de le faire en commission qu'il y ait un partage, Christophe, de voir cela plutôt qu'en séance. Je pense que vous le comprendrez tous très bien. Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. L'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Parfait.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Donc la 4/06, Anne, tu gardes la parole et c'est toujours pour EQUALIS.

Mme GBIORCZYK. Absolument. En 2003, deux postes de médiateurs gens du voyage, ont été créés et sont cofinancés par la Préfecture et le Département et l'un intervenant dans le nord de la Seine-et-Marne, l'autre dans le sud. Dans le nord, la médiation est assurée par l'association EQUALIS. Et à ce titre, une convention annuelle entre le Département et EQUALIS doit déterminer le montant de la subvention qu'il est proposé d'adopter au titre de l'année 2021, soit 31 500 euros.

Je rappellerai simplement qu'aujourd'hui, nous n'avons que trois heures de grand passage en Seine-et-Marne, alors que le schéma départemental en prévoit sept. Que donc, nous sommes encore victimes de nombreuses occupations illicites et que lors de ces installations illicites, les associations de médiation, et notamment la présence d'un médiateur, peuvent s'avérer utiles, notamment pour les maires dont on sait que c'est toujours des situations extrêmement compliquées à gérer.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a t il des demandes de paroles ? Non ? Ni, en visio ? Très bien. Quel est l'avis de la commission des finances ? Ah, pardon. Oui.

M. GAUTIER. À la lecture rapide, les conventions, les deux conventions pour EQUALIS, elles sont représentées par son président et de façon différente sur les deux conventions. Donc, je suppose qu'il n'y a qu'un président ou qu'une présidente

M. LE PRÉSIDENT. Oui, oui, il n'y a qu'un, c'est une présidente en l'occurrence. Oui, Sophie.

Mme PIEDELOUP, Secrétaire aux Assemblées : Oui, de mémoire, c'est une erreur matérielle sur la deuxième convention, c'est bien madame Françoise JAN-LEGER, la présidente. Elle n'apparaissait pas en signataire sur la deuxième convention, mais c'est une erreur qui a d'ores et déjà été corrigée.

M. LE PRÉSIDENT. OK, merci pour ces précisions. Donc, je ne me souvient plus si j'ai demandé l'avis de la commission des finances, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Je vous le donne tout de suite, Président : avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Qui est contre ? Abstention ?

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 4/07. Anne, tu gardes la parole.

Mme GBIORCZYK. C'est en lien avec le fameux CDPPE que nous avons signé en 2020 avec l'Etat et l'ARS, qui prévoit 38 actions concrètes. Et là, je vais vous parler de la fiche action 36 intitulée : identifier un interlocuteur unique, référent de parcours, véritable relais pour suivre chaque mineur non accompagné et faciliter leur accès aux services de l'Etat grâce à la Commission de coordination MNA.

Nous avons déjà signé un accord concernant ce point et, aujourd'hui, il s'agit d'approuver l'avenant financier pour le versement d'une subvention à l'Association Ville Hôpital à hauteur de 62 500 euros. J'ajouterai qu'il s'agit de financer au sein de l'association, un poste d'ethno-psychologue en charge d'assurer les consultations individuelles, la supervision des ateliers thérapeutiques de groupe et la formation délivrée auprès des professionnels de terrain, notamment pour adresser les problèmes liés à ce qu'on appelle la transculturalité. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Quel était l'avis de la commission des finances ? Normalement, c'est Jean-Louis qui n'était pas là, je me retourne donc vers Sandrine qui n'est pas là, donc Daisy ?

Mme Daisy LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 4/08. Et c'est Jean-Marc qui prend la parole.

M. CHANUSSOT. Merci. Il s'agit de l'avenant numéro un à la convention pluriannuelle entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA, et le Département. Donc, à la fin de l'année 2020, la convention pluriannuelle conclue, donc portant sur les financements, a été renouvelée. Elle porte sur le financement d'actions : la conférence des financeurs de la prévention, de la perte d'autonomie et sur les financements d'allocation individuelle de solidarité, allocation de perte d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH).

Dans le champ de l'autonomie, la CNSA contribue à hauteur de 35 millions d'euros au budget départemental, sur un total de 267 millions d'euros en section de fonctionnement. La CNSA est devenue au 1^{er} décembre 2021 la cinquième branche de la Sécurité sociale en portant le risque autonomie. La CNSA est la garante d'une conformité des pratiques et des projets portant sur cette politique publique. A ce titre, l'avenant s'applique non seulement au Département de Seine-et-Marne, mais également au groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées.

Cet avenant est appelé feuille de route stratégique et opérationnel 2022-2024. Le document est structuré en cinq axes : quatre axes nationaux obligatoires et un axe volontariste à la demande de la Seine-et-Marne. Ces axes sont détaillés en actions et en engagements en trois parties signataires et précise qui est pilote de l'engagement signé, visé.

Dans la mesure du possible, des indicateurs ont été posés. La feuille de route permet aussi de valoriser les actions et les réalisations déjà menées sur le territoire : portail des demandes MDPH sur Internet, déploiement de guides thématiques par le Département, etc. L'Axe volontariste porte sur la démarche d'exemplarité de la Seine-et-Marne en matière de handicap autour de trois actions. La première action porte sur la mobilisation des partenaires départementaux pour donner à chaque personne en situation de handicap l'opportunité de contribuer au développement du territoire et vivre en grand son projet de vie.

Une deuxième action positionne le Département comme simplificateur, coordonnateur en matière de handicap. La troisième action volontariste positionne transversalement le handicap au cœur de toutes les politiques publiques en Seine-et-Marne. Il convient de préciser que la feuille de route stratégique et opérationnelle ne comporte pas de dimension financière et repose sur les engagements pris en 2020 concernant les relations budgétaires entre les trois signataires.

Conformément aux textes en vigueur, cette feuille de route a recueilli l'avis favorable du Conseil départemental de la citoyenneté, de l'autonomie et la Commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées a délibéré favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc. Rapport important, est-ce qu'il y a des prises de parole, Marie-Line ?

Mme PICHÉRY. Oui, simplement quelques mots sur cette feuille de route, quelques questions comme cela. Cette feuille de route, finalement, à moyens constants, va t-elle permettre de répondre vraiment aux enjeux qui sont ceux de l'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées ?

Toute étude qui serait menée et qui va être menée sur ce sujet aujourd'hui ne va aboutir malheureusement qu'à un douloureux constat, c'est le manque de place et les conditions optimales d'accueil. Et, finalement, on l'a vu depuis quelques jours sur un autre département.

Deux questions et deux réflexions, la notion de pair aidant qui, effectivement, est très intéressante, vu comme cela. La difficulté, c'est de savoir quel est vraiment le statut qui est attribué au pair aidant. Puisque ce sont des personnes qui ont vécu des situations, selon les contextes, qu'elles ont pu aborder dans leur parcours de vie. L'intérêt, c'est quand même de ne

pas les mettre en difficulté. Sont-elles salariées ? Sont-elles considérées comme experts ? Les deux possibilités existent. C'est vrai que nous avons besoin de réponses sur ces sujets-là.

Parce qu'il ne faudrait pas non plus que par manque de moyens, l'État transfère aux collectivités, dont c'est la compétence, l'accompagnement des personnes soit âgées, soit en situation de handicap, parce que c'est aussi un métier. Et il faut apporter toute la vigilance nécessaire. L'expertise de la vie, elle est importante, elle est intéressante. Est-elle suffisante ? C'est une vraie question pour laquelle nous n'avons pas, bien évidemment, je pense, la réponse.

D'où l'intérêt, et c'est ce qui a été dit aussi dans les précédentes délibérations, sur notre présence dans les conseils d'administration, où on ne peut plus se livrer simplement à un simple contrôle législatif et budgétaire. Force est de constater que ce n'est pas suffisant et que cela met en danger, d'ailleurs, les collectivités qui sont les financeurs de certaines associations ou structures satellites.

Et puis, bien évidemment, lorsque cette délibération se présente, on ne peut pas ne pas revenir sur ce qui a fait la une des journaux et qui le fait encore, sur les situations de maltraitance, dans les structures qui accueillent des personnes, des personnes âgées ou en perte d'autonomie, parce que c'est aussi la même chose. On a parlé des EHPAD, mais c'est aussi la même chose dans les structures qui accueillent des personnes porteuses de lourd handicap.

Malheureusement, ces situations de maltraitance, elles sont peut-être parfois la conséquence d'êtres ou de structures perfides, mais elles sont aussi la conséquence involontaire de sous-effectifs, de manque de formation des agents et de défaillances dans le management.

Voilà, donc nous, en tout cas, en ce qui concerne notre groupe, notre volonté, c'est d'accompagner la démarche qui serait celle d'être vraiment le plus vigilant possible. Je n'en doute pas, mais on doit sincèrement appuyer encore sur l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie parce que c'est la raison d'être porteur d'un handicap ou finalement, d'être dans le grand âge, comme on le dit, ne doit pas ne pas être une réponse à la dignité. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous avons vu des personnes âgées qui vivaient dans l'indignité totale et finir sa vie dans ces conditions-là, c'est juste pas acceptable et nous devons tous, collectivement, en être porteurs.

Non merci Marine. Je pense qu'on partage tous ce constat. Alors cette délibération, c'est un point de passage obligé. Il faut en passer par là. Ensuite, il y a vraiment un sujet sur lequel je voudrais rebondir, qui est celui de la gouvernance des établissements. Tu as dit que le rôle des conseillers départementaux au sein des conseils d'administration dans lesquels nous sommes nombreux à siéger n'est pas toujours très identifié, notamment en termes de responsabilité. C'est un vrai sujet. Il y a un vrai sujet aussi, qui est celui de la présidence qu'exercent les maires dans certains conseils d'administration.

M. LAVENKA. Merci Marie-Line. Je pense qu'on partage tous ce constat. Alors cette délibération, c'est un point de passage obligé. Il faut en passer par là. Ensuite, il y a vraiment un sujet sur lequel je voudrais rebondir, qui est celui de la gouvernance des établissements. Tu as dit que le rôle des conseillers départementaux au sein des conseils d'administration dans lesquels nous sommes nombreux à siéger, n'est pas toujours très identifié, notamment en termes de responsabilités. C'est un vrai sujet.

Il y a un vrai sujet aussi, qui est celui de la présidence qu'exercent les maires dans certains conseils d'administration. Et cela, cela pose plus généralement la question de la gouvernance des établissements, du rôle de l'ARS et de la manière dont on articule les relations entre l'ARS et le Département. Et, moi, pour siéger dans plusieurs conseils d'administration, pour suivre ces dossiers comme beaucoup d'entre vous, on s'aperçoit que le département finance beaucoup. Il finance même souvent à parité avec ARS. Et malheureusement, on n'est pas toujours suffisamment associés dans le cheminement des décisions, que ce soit sur le secteur du handicap, mais aussi sur le secteur des personnes âgées. Je pense que, mais je crois que c'est,

Président, une volonté de l'exécutif, il faut aller beaucoup plus loin dans le rôle de contrôle du Département sur les établissements.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole, réactions ? Non, donc, l'avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 4/09. C'est Cindy qui le présente.

Mme MOUSSI-LE GUILLOU. Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit donc de la conclusion CPOM du secteur handicap adultes. Le Département de Seine-et-Marne a rejoint, en 2019, l'Agence régionale de santé (l'ARS) dans une négociation conjointe des CPOM auprès des établissements et services pour adultes en situation de handicap.

Depuis cette date, et conformément à la réglementation, un arrêté conjoint fixant la programmation annuelle des CPOM pour le Département de Seine-et-Marne est publié annuellement. Le CPOM fixe les obligations respectives des signataires et leurs modalités de suivi. Il définit des objectifs en matière d'activité, de qualité de prise en charge et d'accompagnement. En contrepartie, le gestionnaire dispose d'une plus grande autonomie de gestion.

Outil de déclinaison du projet régional de santé de l'Agence régionale de santé et du Schéma départemental de soutien à l'autonomie, il rénove le dialogue entre les autorités et les gestionnaires dans le cadre d'une démarche conjointe d'engagement réciproque au service de l'évolution de l'offre, de la fluidité des parcours des personnes en situation de handicap et de la promotion d'une société plus inclusive.

La délibération du 19 décembre 2019 a approuvé la trame juridique des CPOM régionaux conclus entre le Département, l'Agence régionale de santé et les gestionnaires du secteur handicap et a autorisé le Président du Conseil départemental à signer les deux premiers CPOM. Le présent rapport présente à l'Assemblée départementale par parallélisme des formes, une révision du socle juridique du CPOM sur le secteur handicap adulte.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. La 4/10 et je passe la parole, normalement à Véronique qui doit être en visio. Bonjour, Véronique.

Mme PASQUIER. Oui, bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Il s'agit de la prorogation de la convention partenariale relative à la mise en œuvre d'un dispositif de simplification administrative. Dans le cadre de la démarche, une Réponse accompagnée pour tous, dit RAPT, dans notre département.

La prise en charge de personnes en situation complexe de handicap demeure un sujet d'attention majeur. Cinq ans après le déploiement en Seine-et-Marne de la démarche Réponse accompagnée pour tous et étendue à toute la France en 2018. Pendant la période de confinement, le gouvernement a choisi de dédoubler ce dispositif qui réunit et fait travailler étroitement le Département, la MDPH, l'ARS, CPAM, les associations et bien entendu, les personnes handicapées et leurs familles. C'est la communauté 360.

Cependant, la démarche Réponse accompagnée pour tous demeure plus que jamais d'actualité. Son groupe de suivi se réunit mensuellement et contribue à démêler des situations parfois presque inextricables. Le bilan au 31/12/2021 de ce groupe est positif, que ce soit sur les solutions élaborées, sur l'impact de l'offre médicosociale ou du rapprochement entre les institutions.

Pour ces situations, les solutions habituelles ne sont pas opérantes et pour cette raison, le Département avait délibéré, le 14 juin 2019, pour signer une convention partenariale relative à la mise en œuvre d'un dispositif de simplification administrative dans le cadre de la démarche une Réponse accompagnée pour tous dans le département de Seine-et-Marne.

Cette convention était fixée à deux ans et arrive à son terme initial. Dans l'attente d'une possible réécriture de fonds, incluant les apports de la communauté 360 au sein de la Réponse accompagnée pour tous, il est donc proposé de proroger d'une année l'actuelle convention, ce qui lui permettra de rester en vigueur tout au long de l'année 2022. Cette prorogation, sera également soumise aux instances de chaque institution signataire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Véronique. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Quel était l'avis de la commission des finances, Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 4/11

M. LE PRÉSIDENT. Donc nous passons la 4/11 et je repasse la parole à Anne GBIORCZYK.

Mme GBIORCZYK. Oui, alors, il s'agit encore une fois d'un CPOM. Cette fois-ci avec la Fondation des Amis de l'Atelier et c'est un CPOM qui engage l'ARS et sept des huit départements franciliens pour une durée de cinq ans.

Sur le fond, quoi vous dire, que cette fondation est reconnue d'utilité publique, a été reconnue d'utilité publique en 2011, que les trois actes de ce CPOM sont le développement du réseau partenarial intégration du déploiement de la fameuse réponse RAPT qu'évoquait tout à l'heure ma collègue, l'optimisation de l'activité et la gestion des ressources humaines et une réforme des autorisations des établissements et des services. Et faciliter l'accès aux soins en misant sur l'accompagnement qualitatif, on en parlait tout à l'heure, Madame PICHERY en parlait. Développer une offre pour les personnes et travailleurs handicapés vieillissantes et développer l'insertion en milieux ordinaire, scolaire et professionnel. Avec deux projets innovants qui ont été ajoutés : à domicile et en établissement, la création d'une équipe mobile médicalisée en faveur des usagers qui sont en situation critique et en habitat partagé par la création d'accueil de jour adossée à une offre d'hébergement inclusive pour les usagers en situation de déficience intellectuelle et handicap psychique, notamment sur le territoire de Fontainebleau. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Anne. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Quel était l'avis de la commission des finances, Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Parfait

N° 4/12

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons la 4/12, Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Alors, il s'agit de l'approbation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, toujours CPOM, de 25 résidences autonomie bénéficiaires du forfait autonomie du Département. Donc, la Loi d'adaptation de la Société du vieillissement du 28 décembre 2015 a créé le statut des Résidences Autonomie, les RA, auparavant appelées Logements Foyers. Elles doivent désormais respecter certaines obligations, dont la mise en place d'actions individuelles ou collectives de prévention de la dépendance via l'utilisation du forfait autonomie.

En 2021, 30 RA ont mis en place des actions de prévention de la perte d'autonomie financées grâce au versement du forfait autonomie. En lien avec la Conférence des financeurs, un budget global de 544 158,28 euros est mobilisé pour financer, en 2022, de nouveaux projets pouvant être proposés par 25 résidences autonomie du département.

Le présent rapport a pour objet également de solliciter l'approbation d'un modèle d'avenants, le modèle de CPOM de seconde génération, et de valider le nouveau CPOM conclu avec la résidence Autonomie de Bray-sur-Seine. En cours d'année, après la première décision modificatrice du budget départemental, un second rapport traitera des cinq dernières résidences éligibles au forfait autonomie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jean-Marie y a-t-il des demandes de parole ? Non. Quel était l'avis de la commission des finances, Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Donc, nous en arrivons aux rapports de la série 5, notamment le 5/01. Je laisse la parole à Béatrice RUCHETON.

Mme RUCHETON. Merci, Président. Donc, il s'agit d'un avenant à la convention de l'Office national des forêts, l'ONF, et qui concerne les actions de préservation et de valorisation des espaces forestiers du patrimoine historique, archéologique et culturel en Seine-et-Marne. Donc, il est proposé d'accorder à l'ONF les subventions suivantes, notamment une première de fonctionnement de 322 000 euros pour tout ce qui concerne l'entretien des sentiers, des aires d'accueil du public, l'entretien également des sites d'attrait touristiques, le balisage sécuritaire et pédagogique du réseau d'îlots de vieux bois, l'entretien des milieux humides et ouverts dans une logique de continuité écologique et également l'entretien extensif des lisières et le suivi écologique dans le cadre de la gestion forestière courante.

Mais également une deuxième subvention en termes d'actions d'investissement sur cet aménagement des sites d'accueil, l'aménagement d'infrastructures notamment, qui permettent la pratique de loisirs VTT, marche, escalade. Et puis, tout ce qui concerne les aménagements paysagers pour la lutte préventive contre les dépôts sauvages. Voilà, et puis également tout ce qui concerne l'aménagement des outils nécessaires à la sensibilisation du public et toutes les études écologiques, notamment pour la gestion de la biodiversité.

M. LE PRÉSIDENT. Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de parole ? Non ? Quel était l'avis de la commission des finances, Pascal ?

M. GOUHOURY. Favorable, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 5/02. C'est Jean-Marc, qui prend la parole.

M. CHANUSSOT. Merci, Président. Il s'agit des espaces naturels sensibles. Donc le Département et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien et le Muséum d'histoire naturelle collaborent depuis 2002 pour améliorer la connaissance du patrimoine naturel de la Seine-et-Marne, composante essentielle du cadre de vie de ses habitants. La convention actuelle 2019-2021 arrive à échéance. Il est proposé de la renouveler afin de répondre aux attentes du département en matière de connaissance de la biodiversité des ENS et de sensibilisation des collégiens dans le cadre du dispositif Collège Nature.

Le Département est également partenaire d'associations et organismes intervenant dans le cadre de la préservation du patrimoine naturel, de la gestion et de l'animation des espaces naturels sensibles départementaux. Ces différents partenariats ont fait l'objet de conventions. Il convient aujourd'hui de préciser, par voie d'avenant, le montant des aides attribuées pour l'année 2022.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc. Y a-t-il des demandes de parole ? Alors, on me dit qu'il y a deux délibérations, il y a la convention en elle-même et les avenants aux conventions. Je pense que vous avez dû le remarquer. Quel était l'avis de la commission des finances, Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Pour les deux délibérations, c'est le même vote ? Merci.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Donc nous passons à la 5/03. Béatrice.

Mme RUCHETON. Alors, le Département a réorienté, en 2017, sa politique en matière d'espaces naturels sensibles, les ENS, autour de trois objectifs majeurs : favoriser le développement territorial et local par les ENS, protéger les milieux naturels et sensibles, consolider la trame verte et bleue et renforcer les ENS dans leur rôle de support d'actions éducatives. Dans ce cadre, les collégiens font partie de la cible à privilégier par le Département. Aussi, le dispositif Collège Nature est mis en place depuis cinq ans et remporte un franc succès. Il est proposé d'accentuer le déploiement de ce dispositif. Et donc avec la mise en place, notamment, de trois niveaux de sensibilisation graduelles pour offrir la possibilité à tous les collèges de pouvoir participer et notamment d'augmenter le nombre de collèges de 13 à 30.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Oui, une demande de parole à la fois de Virginie THOBOR et d'Anthony GRATACOS. Alors, Virginie.

Mme THOBOR. Merci, Monsieur le Président, Chers Collègues. Effectivement, vous nous proposez aujourd'hui de renforcer le dispositif Collège Nature en permettant à 30 collèges, contre 13 actuellement, d'y participer. Donc, c'est un progrès, mais en réalité, c'est un progrès qu'on trouve et qu'on juge un peu timide puisque deux classes des 13 établissements retenus pouvaient participer au dispositif quand un seul peut y prétendre dans les 30 collèges désormais éligibles. Réduire le dispositif aux seuls ENS ne favorise pas forcément la compréhension globale par les collégiens des questions environnementales, climatiques et de biodiversité.

Aussi, nous voudrions vous faire une proposition d'évolution du dispositif pour permettre la mise en œuvre sur l'ensemble des sujets de protection de l'environnement et nous vous proposons que les projets soient aussi portés par les foyers socio-éducatifs qui sont aujourd'hui des structures associatives au sein des collèges qui sont peu utilisées pour pouvoir agir en matière d'actions éducatives, pour faire en sorte que plus de collégiens puissent y participer et ne pas se contraindre qu'à la seule volonté d'un enseignant.

Et donc, nous vous proposons d'engager des actions en partenariat avec les foyers socioéducatifs pour engager les collégiens volontaires à s'investir de manière plus importante sur ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Monsieur GRATACOS.

M. GRATACOS. Monsieur le Président, Chers Collègues. J'appuie la question de Virginie THOBOR qui était une partie de la question que j'allais poser et je la complète par une interrogation. J'ai posé la question en commission, mais je la repose ici, parce que je crois que c'est un vrai sujet. On se contente dans ce projet des ENS départementaux, alors qu'il existe 20 ENS régionaux sur le département qui sont parfois plus proches des collèges en question que les ENS départementaux. Et je trouve paradoxal de sensibiliser nos collégiens à la protection de l'environnement en les envoyant en car dans des ENS départementaux, quand on pourrait les amener à pied dans des ENS régionaux. Est ce qu'il ne serait pas possible de réfléchir à des conventions avec ces ENS régionaux ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Béatrice ?

Mme RUCHETON. Oui, en ce qui concerne effectivement l'évolution, c'est une véritable évolution, puisque nous avons constaté et il nous avait été remonté, qu'un certain nombre de collèges qui avaient candidaté au cours des précédentes années n'avaient pas été retenus parce que le projet n'était pas suffisamment avancé, suffisamment pointu. Donc, c'est pour cela que nous, nous avons souhaité qu'il y ait un maximum de collèges et même pour une première fois. Juste pour avoir un premier niveau de sensibilisation, la mission initiation. Nous avons souhaité faire cette proposition.

En ce qui concerne les foyers socio-éducatifs, pour l'instant, nous n'avons pas du tout eu de remontées à savoir s'il y avait des demandes qui émanait de ces foyers. Bon, on peut toujours voir. Enfin, pour l'instant, nous n'avons pas eu ce genre de retours.

En ce qui concerne les visites d'ENS régionaux, alors effectivement, nous, nous avons en tant que Département, mis en valeur nos ENS puisque nous avons mis l'accent sur 22 ENS accessibles au public, nos fameux ENS ambassadeurs. Rien n'empêche une classe d'aller visiter un ENS régional puisque les ENS sont tout à fait accessibles au public. En revanche, il est vrai que le souhait de notre Collège Nature est bien de mettre en valeur nos ENS départementaux. J'ai regardé la répartition des ENS, il y a peu de collèges ou pas de collège qui ne soit pas à proximité d'un ENS départemental et je pense qu'on vous avait déjà répondu, me semble-t-il. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Moi, je voudrais simplement, encore une fois, Béatrice a apporté les bonnes réponses sur les problématiques aussi des ENS régionaux. On a la chance dans nos ENS départementaux d'avoir des médiateurs, d'avoir une équipe d'accompagnement pour les collégiens. Je ne suis pas sûr que dans tous les ENS régionaux que nous avons à travers le département, il y ait la même qualité de médiateurs qui soient présents. Certains, oui, j'identifie bien, sur d'autres je ne les vois pas. C'est cela aussi, le problème qui peut se poser, c'est que c'est bien la visite en elle-même, mais ce qui est intéressant aussi, c'est l'échange qu'il peut y avoir ensuite entre les professionnels et les collégiens. Donc cela, c'est une chose, mais on vérifiera.,

Alors sur les foyers, je vous rejoins, Virginie, sur le fait que parfois, cela dépend de l'enseignant. Moi, la seule chose que j'ai, à moins que vous ayez cette information que je n'ai pas, mais sur les foyers, je préférerais moi, dans un premier temps, qu'on les recense tous savoir si vraiment j'en ai partout et qu'ensuite, on est vraiment à la réflexion, peut-être pour la rentrée de 2023, si vous en êtes d'accord. Je voudrais d'abord savoir si vraiment on les a tous.

Mme THOBOR. Je pense que l'utilisation des foyer socioéducatifs est un vrai levier complémentaire des actions qui sont portées par le corps enseignant. Et, aujourd'hui, c'est en tout cas, des dispositifs associatifs qui sont sous exploités pour mettre en place un meilleur accompagnement des collégiens ou même engager des collégiens dans des vrais projets dans le cadre du volontariat. Parce que là, pour le coup, c'est eux qui s'inscrivent. C'est une démarche du coup qui est volontaire et je pense qu'il faut s'appuyer aussi sur des jeunes volontaires pour créer des dynamiques. Et pas forcément que cela ne se soit que rattaché à des programmes pédagogiques, tout simplement. Et je pense que c'est comme cela qu'on arrivera à mieux sensibiliser aussi, nos jeunes collégiens à cet aspect-là. Après, c'est peut-être à nous d'être force de proposition plutôt que d'attendre qu'il y ait des demandes, parce que c'est piloté quand même par les adultes, d'abord les foyers, donc.

M. LE PRÉSIDENT. Bon, il faut voir tout ça, Béatrice et Xavier. Il y a aussi l'avis du collège.

M. VANDERBISE. Oui, tout à fait, bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était l'avis de la commission des finances, Christian ?

M. ROBACHE. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au point 5/04, Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Oui, il s'agit de la révision des tarifs des prestations du Laboratoire départemental d'analyses. Ce magnifique laboratoire que je mets en valeur à chaque fois que je le peux tant en termes de moyens humains surtout, et de moyens d'analyse en fonction des accréditations qui sont essentielles obtenues lors des audits COFRAC. Le Laboratoire départemental d'analyses a fait évoluer son listing de prestations avec les tarifs associés, notamment avec les prestations dans l'air pour les collègues.

À la demande de l'Agence de l'eau qui apporte des financements sur des prestations analytiques dans le cadre de conventions d'aides en lien avec le Plan départemental de l'eau, les tarifs des prestations du Laboratoire départemental d'analyses sont proposés à l'approbation de l'Assemblée, ce qui n'avait pas été fait depuis quelques années et ce qui est demandé par l'Agence de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Jean-Marc. Y a-t-il des demandes de parole ? Encore une fois, je m'associe, moi, sur la qualité du service qui est rendu par notre laboratoire. La seule chose, c'est que je voudrais vraiment, entre guillemets, que nos collectivités territoriales seine-et-marnaises n'hésitent pas à faire appel à ce laboratoire qui, encore une fois, a vraiment de vrais professionnels à la tête. Quel était l'avis de la commission des finances, Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons aux 5/05 et laisse la parole à Béatrice RUCHETON.

Mme Béatrice RUCHETON. Donc, c'est pour le retrait de l'adhésion du Département à l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ). Cette entente, l'ELIZ, avait été constituée entre tous les départements et assurait pour le compte de la Seine-et-Marne à partir de 2017, la lutte et le recensement contre les moustiques tigres, action qui a été désormais reprise par l'ARS. Cette structure a mené ensuite une étude sur la présence de la maladie de Lyme sur notre territoire et qui est désormais terminée. Par conséquent, il vous est proposé de mettre un terme à l'adhésion du Département à cette structure.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice. Y a-t-il des demandes de parole ? Non ? Quel était l'avis de la commission des finances, Isoline ?

Mme GARREAU. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Qui est contre ? Abstention ? Parfait.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons donc le 6/01, comme je l'avais annoncé, est retiré de l'ordre du jour. Nous passons maintenant dans la série des rapports 7 et je passe la parole à Daisy LUCZAK. Daisy.

Mme LUCZAK. Oui, donc, le premier rapport concerne la subvention à l'Association Société seine-et-marnaise d'entraide et d'action sociale et je vous propose une subvention pour l'exercice 2022 à hauteur de 45 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. La 7/02. Je passe la parole à Christian ROBACHE.

M. ROBACHE. Merci, Monsieur le Président. L'Hôtel du département, situé place de la Préfecture, est ainsi inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Donc, aujourd'hui, le revêtement des façades du site présente des signes de vétusté, de désordres intérieurs dus à l'humidité qui ont été constatés.

Une mission de diagnostic a donc été diligentée afin de comprendre l'origine des remontées capillaires et des infiltrations d'eau. Dans ce cadre, des travaux ont été identifiés afin de préserver le bâtiment. L'enveloppe financière prévisionnelle se porte à 1 464 564 euros TTC, dont 1,1 million TTC, valeur de novembre 2021, affecté aux travaux. J'ai à votre disposition, évidemment, pour ceux qui le veulent et qui veulent rentrer dans la technique, tous les éléments des diagnostics et de la porosité des façades.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Christian. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons au 7/03, Daisy.

Mme LUCZAK. Alors, un rapport habituel. Il concerne la modification, suppression et création d'emplois permanents ou non-permanents et, par le fait, la mise à jour du tableau des emplois, donc. Sur cette séance, on vous propose de modifier 41 emplois permanents, de créer, pour répondre aux besoins des collèges, de créer 84 emplois non permanents pour répondre aux accroissements temporaires d'activité dans les collèges ainsi que la création d'un emploi non permanent dans le cadre des contrats de projet pour dynamiser essentiellement les actions du département autour des JO 2024.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de paroles ? Non ?

Je profite de l'occasion pour vous informer de la mise à disposition de notre collaborateur Simon BACIK, ici présent, administrateur territorial, qui part auprès de l'Inspection générale de l'administration. Et ceci au premier mars.

Déçu de perdre un élément de valeur comme Simon, qui a fait un travail considérable, notamment encore une fois avec ses équipes sur la mise en place de nos observatoires, mais rassuré que l'État gagne quelqu'un à l'inspection générale qui a une vision, j'ose l'espérer, Simon, que vous ne perdrez pas, des collectivités territoriales qui fera que, peut-être, dans certains rapports de cette inspection dont je me délecte régulièrement, on ait moins de coquilles qu'on en trouve.

Bravo, parce que c'est vraiment une très, très belle promotion. Et merci, Simon. Voilà. Mais Simon reste seine-et-marnais. C'est important aussi de le dire. Temporairement, l'appel du Nord est en train de se faire sentir, Simon me dit. On a voté ? Non, on n'a pas voté. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Merci, nous passons au point 7/04. Toujours, Daisy.

Mme LUCZAK. Alors, il s'agit d'adapter notre accord existant et mettre en adéquation par rapport à la loi et au décret qui a été publié le 26 août 2021, donc d'établir un forfait de 2,50 euros par jour dans la limite d'un plafond de 90 euros par an et qui sera versé trimestriellement au lieu d'une fois par an.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de paroles ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. La 7/05. Je passe la parole à Isoline GARREAU.

Mme GARREAU. Oui, merci Président. Ce rapport concerne la convention avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne qui est relative à la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail pour l'année 2022, évidemment.

M. LE PRÉSIDENT. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. La 7/06, Isoline GARREAU. Isoline, tu gardes la parole.

Mme GARREAU. Oui, il s'agit d'un avenant à la convention signée le 29 avril 2021 entre le Département et le restaurant de l'association **BTP CA 77**, qui est relative à la composition et au montant des repas servis aux agents départementaux en formation.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à la 7/07, Daisy.

Mme LUCZAK. Il vous est proposé donc d'attribuer une subvention de fonctionnement pour notre COS, notre Comité des œuvres sociales de Seine-et-Marne pour l'année 2022, une subvention à hauteur de 1 070 243 euros avec des critères qui sont détaillés et qui sont reconduits par rapport aux précédentes années.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy. j'en profite pour remercier vraiment le COS pour toutes les actions qui sont faites auprès de nos agents et de nos retraités. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. 7/08, Daisy.

Mme LUCZAK. Donc on continue sur le COS et on vous propose de renouveler la convention qui lie le Comité d'œuvres sociales de Seine-et-Marne en matière de gestion des prestations d'actions sociales, culturelles, sportives, vacances, loisirs en faveur du personnel départemental, y compris les retraités. Donc, dans cette convention, on précise les modalités financières, matérielles et humaines mises à disposition par le Département pour mener à bien ces actions. Et je m'associe à vos remerciements.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Daisy. Y a-t-il des demandes de paroles ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/09

M. LE PRÉSIDENT. La 7/09, Christian.

M. ROBACHE. Oui, tout est dit dans l'objet. Il est proposé de prolonger d'un an la convention établie entre le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France fixant les conditions de mutualisation du tronc de collecte reliant les réseaux de collèges et des lycées opérés par Sem@for77 au réseau RENATER, le Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Christian. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

N° 7/10

M. LE PRÉSIDENT. La 7/10, Daisy.

Mme LUCZAK. On vous propose un renouvellement de la convention de partenariat qui définit les modalités de recours à l'UGAP concernant essentiellement les univers, véhicules informatiques et services sur une période de quatre ans. Tout est dit.

M. LE PRÉSIDENT. Et tout est dit. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

Donc, Chers Collègues, la séance est terminée. Deux options s'offrent à nous. Première option, on embraye la commission permanente. Il y a il y a 33 reports. Et on va déjeuner après, soit nous prenons la décision de déjeuner, on revient pour la commission permanente, on embraye. Allez. Alors bien sûr, il y a droit de 5 minutes de pause pour ceux qui le désirent.

Fin de la séance à 12 heures 19.